



EDUCATION

Les candidats aux examens d'État renouent avec l'école



Levée des couleurs à Nganga-Edouard avant l'arrêt des cours

Après deux mois de cours diffusés à la télévision, dans la presse écrite et sur les plates-formes numériques, durant la période de confinement, les élèves des classes de CM2, Troisième et Terminale reprennent le chemin de l'école ce 2 juin. Ultime étape avant les examens d'Etat prévus en mi-juillet, élèves et enseignants sont soumis au respect des gestes barrières afin de briser la chaîne de contamination à la Covid-19.

Page 8

MESURES GOUVERNEMENTALES

La LCDE exempte ses abonnés des factures d'avril et mai



La direction générale de LCDE s'entretient avec les associations des consommateurs/Adiac aux ménages durant la période de confinement. Contrairement à la E2C dont la facturation de la même période est boudée par la population, la LCDE a décidé d'exempter les clients de Brazzaville et Pointe-Noire des mois d'avril et mai, une mesure saluée par les organisations de défense des droits des consommateurs.

Page 7

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'Université de Kintélé dotée de textes juridiques

Le comité de pilotage de la future alma mater a officiellement transmis au Premier ministre, Clément Mouamba, les documents juridiques constituant le fondement de la création de cet établissement d'enseignement supérieur. Selon le Pr Théophile Obenga qui préside ledit comité, ces documents définissent le statut de cette université, notamment son fonctionnement administratif et académique ainsi que le statut du personnel qui y évoluera.

Page 7



Une façade de l'Université de Kintélé

COVID-19

Le Congo totalise plus de 600 cas confirmés

Le nombre de personnes testées positives à la Covid-19 au Congo a atteint la barre de 611 cas contre 179 guéris, 20 décès et 412 patients sous traitement, a annoncé dans son dernier bilan épidémiologique la Commission technique nationale de riposte à la pandémie. La répartition actualisée

des cas dans les sept départements touchés place Brazzaville en tête avec 327 cas, suivie de Pointe-Noire (268 cas) et la Bouenza avec 3 cas dont deux nouveaux. Les quatre autres départements concernés (Pool, Kouilou, Sangha et Cuvette) comptent quant à eux un total de 13 cas.

ÉDITORIAL

Eau claire

Plutôt que de se perdre en conjectures comme sa consœur en charge de la distribution de la lumière, cette autre denrée indispensable à la vie humaine au même titre que celle qu'elle commercialise, La Congolaise des eaux-LCDE-, ancienne société nationale de distribution d'eau, n'est pas allée par quatre chemins : elle ne va pas facturer les mois d'avril et mai à ses abonnés. Elle répond ainsi à la demande qui lui avait été faite d'accompagner ces derniers, confrontés au confinement décrété dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie du Covid-19.

Cette décision de LCDE a le mérite de mettre un terme aux palabres que les clients de E²C ont eues avec elle en rapport avec les mêmes dispositions. Il n'est pas lieu de remuer le couteau dans la plaie puisqu'en dernier ressort, les parties ont pu s'accorder pour liquider les factures d'électricité du mois de mars distribués, la gratuité étant renvoyée à la période de mai-juin. En toute chose, il est impérieux de faire que le service public fonctionne à merveille car il ne peut prospérer en dehors de sa clientèle. C'est pourquoi, communiquer, davantage communiquer, permet de minimiser les tensions apparentes.

Dans le même ordre d'idées, les structures sanitaires ont elles aussi le devoir d'emprunter cette voie de la communication utile dans le moment présent où les équilibres sociétaux sont éprouvés par le coronavirus. Les Congolais suivent avec émotion les vidéos tournées ces derniers temps sur ce qui peut être considéré comme le calvaire de certains patients en butte aux prestations de ceux dont le serment est d'assurer leur prise en charge en toutes circonstances. Tels qu'ils sont livrés, les témoignages entendus excusent assez peu les conditions que l'on sait difficiles dans lesquelles travaillent les professionnels de la santé. Ces témoignages montrent en effet que le simple dialogue entre les personnes en détresse et leurs potentiels sauveurs est inexistant, qu'il est parfois heurté quand il est amorcé.

La période que nous vivons étant sensible, il importe que dans l'accomplissement de leurs missions quotidiennes, les agents du service public ne se départissent pas du devoir d'écouter, de renseigner, d'assister, de secourir. En réalité, ce n'est pas d'une nouvelle vie qu'il s'agit d'inventer, c'est le retour aux fondamentaux de la vie en société, toutes les règles qui en organisent le cours étant toujours en place mais foulées aux pieds par nos propres pratiques. Pour conclure sur les structures sanitaires sans intention d'en faire de boucs-émissaires, le serment d'Hippocrate par exemple est une règle édictée depuis le 4^e siècle ! Elle est considérée comme la référence morale essentielle de l'exercice de la médecine.

En voici deux courts extraits : « Au moment d'être admis(e) à exercer la médecine, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité » ; « Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux ». Qui dit mieux ?

Les Dépêches de Brazzaville

COVID-19

Le Parlement autorise de nouveau la prorogation de l'état d'urgence sanitaire

Le Sénat et l'Assemblée nationale ont respectivement approuvé le 29 mai le projet de loi portant prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo.

L'acte accompli par les sénateurs et les députés va, en effet, permettre au gouvernement de proroger l'état d'urgence sanitaire pendant vingt jours, pour la troisième fois consécutive. Le but étant de lutter contre la pandémie du coronavirus (Covid-19). « Le pouvoir législatif vient de jouer sa partition. Il revient maintenant au pouvoir exécutif de poursuivre son programme afin que la victoire contre la Covid-19 soit au bout des efforts communs », a déclaré le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba.

Clôture de la cinquième session extraordinaire de la chambre basse du Parlement, il a rappelé que depuis l'apparition de la pandémie au Congo, et suite à l'appel du chef de l'Etat le 28 mars dernier, chaque député a apporté sa pierre à l'élan de solidarité nationale, en abondant le Fonds national de solidarité et en offrant à la communauté nationale des vivres et non-vivres y compris des masques de protection. « J'apprécie à juste titre cette forte mobilisation... Je suis heureux de constater que chaque personne vivant au Congo et particulièrement dans les zones de circulation active du



Une vue des membres du bureau de l'Assemblée nationale Sylvestre Nkouka

virus peut désormais disposer d'au moins un masque alternatif afin de se protéger de cette horrible pandémie », a-t-il dit. « En outre, conformément aux conclusions de la réunion de la Coordination nationale de la gestion de la pandémie de Covid-19, tenue le 28 mai dernier, les autorités compétentes dans un esprit républicain veilleront, j'espère, à achever les travaux d'accès, d'aménagement et d'équipement des centres dédiés à la prise en charge des malades de Covid-19 », a ajouté le président de l'Assemblée nationale, soulignant l'arrivée des équipements, des tests et réactifs nécessaires au dépistage et à la prise en charge des patients. La représentation nationale attend du gouvernement la dotation des

agents de santé des moyens et des équipements adéquats pour les motiver à mieux faire leur travail. L'exécutif est tenu de mettre en œuvre à grande échelle les tests de dépistage ; rendre fluide et fiable les circuits complets de dépistage ; renforcer la surveillance épidémiologique ; intensifier les campagnes de sensibilisation et d'information et régler la question de distance physique à observer dans les transports urbains, les marchés domaniaux et les centres commerciaux. Isidore Mvouba a invité les députés à sensibiliser leurs mandants et participer à l'ouverture de la session ordinaire du 2 juin prochain. Car, le repos n'est pas démission d'autant plus qu'il faut continuer le combat, a-t-il conclu.

Parfait Wilfried Douniama

Le Congo attend une nouvelle aide de la Chine

Le président du Sénat, Pierre Ngolo, a échangé le 29 mai à Brazzaville avec l'ambassadeur de Chine au Congo, Ma Fulin, sur l'arrivée dans quelques jours d'un important don offert par le gouvernement, les localités et certaines grandes organisations de Chine, dans le cadre de la lutte contre le coronavirus.

« Dans cette lutte contre la pandémie, la Chine met l'accent sur la coopération avec l'Afrique dont le Congo », a déclaré le diplomate chinois. Ma Fulin a également instruit le président du Sénat de la tenue des deux sessions annuelles notamment la session de l'Assemblée populaire nationale de Chine et celle de la Conférence consultative politique du peuple

chinois qui ont adopté, a signifié Ma Fulin, beaucoup de décisions importantes sur la lutte contre le coronavirus Covid-19, sur la reprise des activités économiques et sociales, sur la coopération internationale à laquelle la Chine doit participer. « Au nombre des décisions arrêtées par l'Assemblée populaire nationale, il y a celle portant sur la préservation de la

sécurité dans la région administrative spéciale de Hong Kong », a-t-il ajouté.

Les échanges entre les deux personnalités ont aussi porté sur l'état d'avancement des travaux du nouveau siège du parlement qui s'exécutaient même pendant le confinement. « Les travaux avancent bien », a conclu l'ambassadeur de Chine.

Rappelons que dans le cadre de cette assistance contre le coronavirus, une délégation des experts chinois séjourne depuis quelques jours au pays.

Jean Jacques Koubemba

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossilé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dury Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Méline Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzouzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

COVID-19

Pierre Ngolo rappelle la gravité de la situation

Clôture de la sixième session extraordinaire consacrée à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire le 29 mai à Brazzaville, le président de la chambre haute du parlement, Pierre Ngolo a rappelé à l'ensemble du Sénat, la gravité de la situation que nous vivons.



Pierre Ngolo clôturant la session

« Notre constance sur la problématique de l'état d'urgence sanitaire et sur l'ensemble des mesures restrictives des libertés individuelles traduit notre forte conviction quant à la gravité de la situation que nous vivons. Situation exceptionnelle qui appelle véritablement le changement des comportements pour des réflexes nouveaux requis pour notre sécurité », a-t-il souligné.

Ce dernier a par ailleurs indiqué que nous avons besoin d'un esprit « chacun sécurité de l'autre », au moment où nombre de nos compatriotes préfèrent la réponse « mieux vaut mourir de Covid-19 que de faim. On se croirait au paradis des inconscients », a-t-il ajouté, avant de renchérir, « Certes il y a la faim. Nous savons qu'il y a la faim et toutes les autres souffrances. C'est pour cela que nous n'arrêtons d'interpeller le gouvernement ainsi que tous les autres bien-faiteurs à agir efficacement pour atténuer les peines de ceux dont la précarité a été aggravée par la pandémie et ses contraintes ».

Comme à l'ouverture de cette session, le président du Sénat a insisté sur le fait que la pandémie poursuit sa progression et que les citoyens ne peuvent arrêter de s'organiser afin de mieux se protéger, « sauf à prendre l'option du suicide. Ne faisons pas comme cette personne qui, redoutant l'avancée de la menace, choisit de fermer les yeux ».

Ce dernier a également insisté sur le fait qu'il ne faut pas sous l'effet des peines existentielles, les citoyens oublient la primauté de la vie sur tout. « Nous devons intérioriser la nécessité d'unir nos efforts pour barrer la route à la pandémie du coronavirus. Il s'agit pour nous de tout faire pour que le Congo notre pays figure au nombre des espaces dans lesquels la Covid-19 n'existe plus et que toutes nos énergies soient déployées dans la relance des activités économiques ainsi que des secteurs divers de fonctionnement du pays », a-t-il conclu.

Jean Jacques Koubemba

BEAC

L'application des facilités de crédits aux entreprises suscite des critiques

Un groupe d'experts vient de publier un rapport sur l'accès aux financements en zone Cémac, deux mois après l'adoption des mesures prises par la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) pour soutenir la croissance. Le faible niveau de « l'inclusion financière » limite la mise en œuvre des mesures, estiment les analystes.

Pour essayer d'aider la République du Congo et les cinq autres pays de la sous-région à faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire de Covid-19, la banque centrale a adopté le 27 mars 2020 des mesures de facilités des financements. La solution d'injection de fonds devrait permettre aux banques de financer l'économie à travers les prêts à des conditions avantageuses.

Pour cela, la banque centrale a décidé de revoir à la baisse le taux de la facilité de prêt marginal de 6% à 5%, le taux d'intérêts d'appels d'offres (TIAO) de 3,5% à 3,25% et les décotes applicables aux effets publics et privés admis comme collatéral pour les opérations de refinancement à la BEAC en sus de ces mesures d'accompagnement ; ainsi que d'élargir la gamme des effets privés admis comme collatéral des opérations de politique monétaire.

À l'endroit des établissements de microfinance, il est recommandé l'évaluation des risques associés au portefeuille client conformément aux dispositions réglementaires ; le respect du règlement de la Commission bancaire EMFR-2017/07 relatif à la classification ; la restructuration prudente des crédits... Quant aux banques, il leur est demandé d'assouplir les conditions bancaires pour les clients par la veille sur la qualité des services et de mettre à disposition des fonds dans leurs réseaux. Malgré ces engagements, les experts émettent des réserves sur l'efficacité des mesures de la BEAC qui s'est engagée à injecter plus de 240 milliards FCFA à 500 milliards FCFA et à se rendre disponible à revoir ce plafond à la hausse en cas de besoins. « La dernière injection de liquidité de la BEAC n'a pas suscité la frénésie des banques primaires : c'est la preuve que ce type de mé-

canismes utilisé pour irriguer financièrement les économies de la zone n'alimente qu'imparfaitement les acteurs de l'économie réelle », souligne le groupe d'experts, dont le cabinet Ghomeg & Associés du Congo Brazzaville.

Ceux-ci suggèrent à la banque centrale d'agir en faveur du taux de bancarisation, du dynamisme du secteur informel et de l'accès dudit secteur aux financements et services bancaires. « Si le volume de crédit des établissements de Microfinance croît de 1%, alors le taux de croissance économique croît de 0,95%(...) La baisse du taux d'intérêt pratiqué par les établissements de microfinance stimule leurs clients à recourir aux emprunts. L'obtention de ces crédits va permettre aux emprunteurs de réaliser leurs projets », ont plaidé les experts.

Fiacre Kombo

DÉPARTEMENT DU POOL

Les personnes vulnérables de Soumouna et de Voula soulagées

L'Association Hope-Congo a apporté, aux populations de ces deux villages du département du Pool, des vivres et des équipements facilitant le respect des mesures barrières dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.

À l'entrée du village Soumouna, des dispositifs de lavage de mains apportés par l'Association Hope-Congo sont placés. C'est la première mesure barrière à respecter avant d'aller plus loin pour tous ceux qui arrivent dans la localité. De porte-à-porte, le coordonnateur de ladite association, Gylidas Mayela, a mis à la disposition des personnes de troisième âge des kits alimentaires et des masques dont le port a été rendu obligatoire dans des milieux publics depuis le début du déconfinement progressif qui remonte au 16 mai.

« Nous sommes venus apporter de l'aide à ces personnes qui,



Remise de kit alimentaire par le coordonnateur de Hope-Congo

pour la plupart, dépendent financièrement des parents vivant à Brazzaville et qui, pendant le confinement, n'ont pas eu suffisamment de ressources

pour les soutenir », a expliqué le coordonnateur de Hope-Congo en saluant l'action des partenaires, notamment la Fondation « Bureau Top Iris » qui a mis la main à la pâte pour cette assistance humanitaire.

L'initiative a été appréciée par les bénéficiaires. « L'approvisionnement en aliments est de plus en plus difficile depuis le début du confinement. Le geste fait par le donateurs nous redonne de l'espoir car cela prouve que nous ne sommes pas abandonnés », a déclaré Daniel Kimbirima, un habitant de Voula âgé de près de plus de cent ans.

Rominique Makaya

LE FAIT DU JOUR

Paradoxe

C'est donc cela aussi les Etats-Unis d'Amérique? Un pays qui fait rêver pour sa liberté assumée, une nation dans laquelle ses admirateurs le répètent, et les Américains eux-mêmes sont si fiers, chacun peut s'épanouir en fonction de ses capacités à travailler dur. Mais un pays qui peine à se départir de ses vieux démons, une nation qui ne parvient pas à solder un contentieux historique, celui de l'égalité des races qui la composent.

Les émeutes en cours depuis une semaine dans plusieurs villes américaines en lien avec le décès de George Floyd qu'un policier blanc sachant sans doute avoir affaire à un homme de couleur a empê-

ché définitivement de respirer, relancent un débat fondamental : comment la première puissance mondiale, qui n'hésite pas à distribuer des points entre pays de « merde » et pays « civilisés » est-il toujours assis sur la discrimination de ses citoyens sur la base de la couleur de leur peau ? Pourquoi, à chaque fois qu'un tel drame se produit, aucune avancée significative n'est enregistrée dans la façon des dirigeants de repenser la relation entre les communautés ?

Il serait pourtant malvenu de penser que toute l'Amérique blanche en veille au reste de l'Amérique noire ou jaune. On voit que les rassemblements provoqués par l'acte du policier exalté réunissent

les citoyens américains sans discrimination, qu'ils ont aussi gagné quelques villes européennes avec le même état d'esprit. C'est que fonder l'équilibre des nations sur la discrimination raciale devient désuet. Ceci dit, comme par le passé, on peut être à peu près certain qu'une fois la colère de la rue envolée, la vie reprendra son cours quasi normalement. A savoir qu'on pourrait s'entendre dire au sujet de ce drame que l'agent de l'ordre inculpé d'homicide involontaire sur sa victime a été acquitté, qu'il était en état de légitime défense parce que Floyd était apparu violent au moment de son interpellation.

Normal aussi sera le fait que ceux qui clament justice en vain se

morfondront dans le désespoir et la rancœur, tandis que les « suprémacistes » qui continuent de mobiliser sur la stratification de la société américaine en fonction des races se considéreront dans leur bon droit d'implorer l'institutionnalisation de la ségrégation. Il semble, par ailleurs, que l'élection présidentielle du 3 novembre prochain empêcherait de voir les choses autrement. Ce sera donc le statu quo tant que les politiques ne s'empêcheront d'exploiter à leur profit les violences alimentées par le paradoxe d'une grande nation démocratique oublieuse de son devoir d'équité sur les questions des droits et libertés de tous ses citoyens.

Gankama N'Siah

COMMUNIQUÉ DE LA COORDINATION NATIONALE DE GESTION DE LA PANDÉMIE DE CORONAVIRUS COVID-19

Il s'est tenu ce jour jeudi 28 mai 2020, de 11h30 à 14h25, par visioconférence et sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, la 4e réunion de la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19.

Ont été invités à se joindre aux membres de la Coordination nationale les professeurs Fidèle Yala et Antoine Ange Abena, respectivement président et vice-président du Comité d'experts.

Un seul point était inscrit à son ordre du jour, à savoir :

- Examen du 4e rapport de la Task Force à la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19, portant sur le déroulement de la première phase du déconfinement progressif et par paliers engagé depuis le 18 mai 2020 ;

Présentation du 4^{ème} rapport de la Task Force

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Gilbert Ondongo, ministre d'Etat, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille public, président de la Task Force, a rappelé que notre pays s'est, depuis dix jours, engagé dans la mise en œuvre du premier palier du déconfinement.

Le ministre d'Etat Ondongo a précisé que l'épidémie n'a pas arrêté sa progression dans le pays. Le virus continue, en effet, à circuler sur notre territoire. Ainsi, le 13 mai dernier, date de la troisième session de la Coordination nationale, le Congo comptait 341 cas de contamination ; à la date du 27 mai 2020, il y a 571 cas, soit une progression de plus de 55% en dix jours.

Ce constat a amené la Coordination nationale à souligner la nécessité de suivre, jour après jour, l'impact du déconfinement sur l'évolution de la maladie. Cette situation amène les pouvoirs publics à adapter la riposte à cette évolution de la maladie.

1. Le respect des mesures de protection individuelle et collective

Tout en rappelant l'importance du lavage régulier des mains et de l'observation de toutes les bonnes règles d'hygiène individuelle, il s'est agi d'évaluer l'application des obligations suivantes.

a/ Le port du masque

Aujourd'hui, à Brazzaville comme à Pointe-Noire, l'on observe que la quasi-totalité des citoyens se trouvant sur un espace public ouvert ou fermé, ou dans des moyens de transports collectifs ou privés, portent un masque.

Dans les communes et les chefs-lieux de district, le port du masque se généralise également. Cependant, un certain déficit est observé dans l'arrière-pays. La Coordination nationale invite donc les pouvoirs publics à accélérer la distribution gratuite des masques dans ces zones où les populations ne disposent pas des moyens de les acquérir.

D'autre part, la Coordination nationale, outre l'obligation de poursuivre les actions de contrôle, constate la nécessité de mener des opérations de communication afin d'enseigner aux populations la manière convenable de porter ledit masque.

Elle appelle les ministères en charge de l'Industrie et de la Santé à diffuser auprès des producteurs locaux et du grand public les normes à respecter pour la confection des masques.

b/ La distanciation sociale

Elle n'est, hélas, pas strictement respectée dans les moyens de transport en commun (autobus) et autres moyens de transport publics (taxis) et véhicules des particuliers.

Elle est encore plus difficile à respecter sur les trottoirs, aux arrêts de bus, dans les centres commerciaux, dans les marchés et dans certaines administrations publiques, et ce aux heures d'affluence.

Aussi, la Coordination nationale, tout en invitant au renforcement des contrôles du respect de la distanciation dans les autobus, les taxis et les véhicules des particuliers, rappelle la nécessité de procéder au contrôle de ladite distanciation sur les trottoirs, les emplacements d'arrêts de bus, les centres commerciaux, les marchés, les administrations et établissements publics accueillant les usagers des services publics.

2. La reprise de la circulation et des activités économiques

a/ La reprise de la circulation

La reprise intense de la circulation, avec le non-respect strict du port du masque et de la distanciation sociale, augmente le risque de propagation accélérée du coronavirus dans nos deux plus grandes villes, Brazzaville et Pointe-Noire où l'on trouve le plus de personnes contaminées (97% du total des contaminations dans le pays).

Il est à déplorer que la mise en application des mesures limitant le nombre de passagers dans les véhicules de transport en commun ait pour conséquence de généraliser le phénomène de morcellement des trajets dit « demi-terrain ».

La Coordination nationale appelle à une concertation entre les pouvoirs publics concernés (président de la Task Force, ministères de l'Intérieur, de la Santé et des Transports), sous l'autorité du Premier ministre, chef du gouvernement, et les syndicats des transporteurs, afin d'arriver à un équilibre compatible entre la rentabilité, l'intérêt et la santé des usagers des transports en commun.

b/ La reprise des activités économiques

La reprise des activités économiques a été particulièrement intense, notamment dans les secteurs dits informel et formel.

Le ministère en charge du Travail a publié une circulaire le 18 mai 2020. Elle édicte les mesures de protection collective et individuelle à mettre en œuvre dans les entreprises et établissements régis par le Code du travail.

Aussi, et pour s'assurer du respect des règles ainsi édictées et éviter la propagation de la maladie, la Coordination nationale recommande l'intensification des contrôles sur les lieux de travail, afin de faire respecter le port obligatoire du masque et la distanciation sociale.

La Coordination recommande au Comité technique de riposte de renforcer la surveillance épidémiologique sur les lieux de travail ainsi qu'auprès des conducteurs et des contrôleurs des véhicules de transport en commun.

3. Le fonctionnement des administrations publiques

La Coordination nationale réitère sa recommandation aux responsables des administrations publiques de quelque niveau qu'ils soient, à savoir la nécessité de lutter contre toute promiscuité favorable à la circulation du coronavirus.

Avec le déconfinement partiel, les administrations publiques sont donc appelées de manière impérieuse à limiter les effectifs des fonctionnaires et des usagers des services publics dans les locaux de travail des administrations publiques.

Le ministère en charge de la Fonction publique est invité, par ces temps d'état d'urgence sanitaire à réorganiser le déploiement des fonctionnaires dans les locaux de travail et à réguler l'accueil des usagers des services publics.

D'autre part, il est fait obligation à toute personne accédant à ces locaux de porter le masque et de le garder tout le temps qu'elle y restera.

Invitée à son tour par le président de la République à prendre la parole, Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre de la Santé, de la Population, de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au développement a, d'entrée de jeu, rappelé la situation de la pandémie au niveau mondial et au niveau africain ; elle a ensuite évoqué la situation épidémiologique de notre pays.

Au 27 mai 2020, le bilan épidémiologique au Congo fait apparaître 571 cas confirmés :

- 315 cas à Brazzaville ;
- 242 à Pointe-Noire ;
- 6 dans le Kouilou ;
- 5 dans le Pool ;
- 1 dans la Bouenza ;
- 1 dans la Cuvette ;
- 1 dans la Sangha.

On note que 391 patients sont sous traitement et que 161 personnes sont guéries. Le nombre de décès s'élève, hélas, à 19 personnes.

Poursuivant son propos, la ministre Mikolo a fait un point exhaustif sur les infrastructures rendues disponibles pour la lutte contre le coronavirus Covid-19 et sur les conditions de leur mise à niveau dans les prochaines semaines.

Ce point concernait en premier lieu les infrastructures de prise en charge des malades, à savoir le CHU de Brazzaville, l'hôpital municipal Albert-Leyono, l'hôpital de l'Amitié sino-congolaise de Mfilou, pour Brazzaville ; l'hôpital général A. Sicé, l'hôpital général de Loandjili, le CSI de Mouissou Madeleine pour Pointe-Noire ; enfin, l'hôpital général Edith-Lucie-Bongo-Ondimba d'Oyo.

La ministre Mikolo a fait le point des capacités d'accueil des sites pour les cas de Covid-19 asymptomatiques, le complexe hôtelier de la Concorde et quelques autres sites bientôt rendus disponibles à Kintélé, pour Brazzaville.

Enfin, la ministre de la Santé et de la Population a également présenté un point complet de la situation des commandes des produits, matériels et réactifs d'ores et déjà reçus et en attente, intrants nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19 (dépistage et traitement de la maladie).

A cet égard, la Coordination nationale a pris bonne note de l'arrivée, au début de cette semaine, des premières commandes massives de tests de dépistage du Covid-19 et de différents équipements nécessaires à la riposte.

La Coordination recommande aux pouvoirs publics d'accélérer la mise à disposition des tests qui permettront une campagne de dépistage à grande échelle, seule susceptible de permettre de renforcer l'efficacité de la riposte.

La Coordination recommande également que tout soit mis en œuvre pour que les autres commandes attendues soient acheminées au pays dans les meilleurs délais.

C'est ainsi qu'après débat, la Coordination nationale a décidé :

1. De la prorogation de l'état d'urgence sanitaire

Compte tenu de ce qui précède, la Coordination nationale suggère respectueusement au président de la République et au gouvernement d'obtenir du Parlement l'autorisation de proroger, conformément à la Constitution de la République, l'état d'urgence sanitaire de vingt jours au-delà du 31 mai 2020.

2. Du maintien des autres mesures

Toutes les autres restrictions édictées par le gouvernement demeurent en vigueur. A titre de rappel, il s'agit :

- du couvre-feu sur toute l'étendue du territoire national, de 20h00 à 05h00 du matin ;
- de la fermeture de toutes les frontières sauf pour les navires, les vols cargos et autres transports des marchandises vers le Congo ou au départ du Congo ;
- de l'interdiction de rassemblement de plus de cinquante (50) personnes dans les lieux publics et privés ;
- de la fermeture des crèches, des établissements préscolaires, scolaires, des centres d'alphabétisation, des collèges, des lycées et des universités publics et privés, à l'exception des classes d'examen (CM2, 3^{ème} et Terminale) ;
- de la fermeture des campus universitaires et des internats ;
- de la fermeture des bars-dancing, boîtes de nuit et tous les autres établissements de distraction collective ;
- de la fermeture des hôtels à l'exception de ceux réquisitionnés par les ministères en charge du tourisme et de la santé ;
- de la fermeture des lieux de culte ;
- de l'interdiction des rencontres sportives et des spectacles ;
- de la limitation à cinquante (50) maximum, le nombre des personnes, participant à une veillée mortuaire ou à un enterrement, à condition de respecter strictement toutes les mesures de protection ;
- de la célébration, dans la plus stricte intimité, de tous les événements familiaux, dans le respect de toutes les mesures de protection individuelle ;
- des contrôles sanitaire et de la force publique à l'entrée et à la sortie de Brazzaville

et de Pointe-Noire ainsi que des villes frontalières.

3. De l'édition de mesures spécifiques.

- de la mise à disposition prioritaire et urgente des masques fabriqués à l'initiative de l'Etat, aux enseignants et élèves des classes d'examen dont la reprise des cours est fixée au mardi 2 juin 2020 ; à cet égard, la Coordination nationale lance un appel aux parents en mesure de le faire, de remettre un masque à leurs enfants scolarisés concernés par la mesure de reprise des cours.

- d'une mesure dérogatoire en faveur des entreprises chargées par les pouvoirs publics de la résolution du problème des infrastructures en zone urbaine, leur permettant d'assurer les réhabilitations rendues strictement nécessaires au-delà des heures de couvre-feu ;

4. Du reconfinement de la localité de Tchimidzi (district de Tchiamba Nzassi)

Lors de la présentation du plan de déconfinement progressif et par paliers le 16 mai dernier, M. Clément Mouamba, Premier ministre, chef du gouvernement, avait annoncé qu'en cas de flambée épidémique nationale ou localisée, les pouvoirs publics pourraient être amenés à procéder à un reconfinement national ou localisé.

Il apparaît que les données épidémiologiques en possession de la Coordination nationale indiquent l'existence d'un foyer d'infection spécifique localisé dans la localité de Tchimidzi, dans le district de Tchiamba Nzassi, lui-même situé dans le département de Pointe-Noire.

Aussi, la Coordination nationale demande aux autorités compétentes de procéder au confinement total de la localité susmentionnée, selon des modalités à déterminer, et ce dans les délais les plus brefs.

Fait à Brazzaville, le 28 mai 2020

Pour la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19

**Le ministre de la Communication et des Médias,
Porte-Parole du gouvernement**

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU JEUDI 28 MAI 2020

Le Conseil des ministres s'est réuni ce jeudi 28 mai 2020 par visioconférence, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Une seule affaire était inscrite à l'ordre du jour, à savoir :

Un projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo

Ministère de la Justice et des Droits humains, et de la Promotion des Peuples autochtones

Projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Aimé Ange Wilfrid Bininga, ministre de la Justice et des Droits humains, et de la Promotion des Peuples autochtones, a rappelé que la pandémie de coronavirus Covid-19 qui sévit dans notre pays a entraîné la déclaration de l'état d'urgence sanitaire par décret n°2020-93 du 20 mars 2020 du président de la République, et ce sur toute l'étendue du territoire national pour une durée de vingt (20) jours à compter du 31 mars 2020.

Face à l'évolution de cette pandémie, l'état d'urgence sanitaire, initialement décrété, a été prorogé deux fois par les décrets n°2020-118 du 20 avril 2020 et 2020-128 du 9 mai 2020, à chaque fois pour une nouvelle période de vingt jours, après autorisation du Parlement, et ce conformément aux lois n° 15-2020 du 20 avril 2020 et n°22-2020 du 9 mai 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo.

En vue de permettre au gouvernement de poursuivre l'exécution des mesures prises pour faire face à cette pandémie, il est indispensable de proroger de nouveau l'état d'urgence actuellement en vigueur.

Ainsi, aux termes de l'article 157 alinéa 3 de la Constitution, « le Parlement se réunit de plein droit, s'il n'est pas en session pour, le cas échéant, autoriser la prorogation de l'état d'urgence ou de l'état de siège au-delà de vingt (20) jours. »

C'est dans ce cadre que la discussion s'est engagée sur le projet de loi soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres.

Après examen et discussion, et sur rapport du Comité d'experts près la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo. Il sera transmis au Parlement pour adoption.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président de la République a alors levé la séance.

Commencée à 14h30, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 15h00.

Fait à Brazzaville, le 28 Mai 2020

**Ministre de la Communication et des Médias
Porte-parole du gouvernement, Thierry Lézin Mougalla**

CONSTRUCTION DES PONTS

Le lancement des travaux prévu pour le 6 juin

Les travaux du programme pluriannuel de construction des ponts sur l'ensemble du territoire national seront lancés, le 6 juin, à Loudima dans la Bouéza, par le Premier ministre, Clément Mouamba.

Initialement prévu le 20 mars dernier, cette cérémonie a été reportée sine die en raison de la pandémie de Covid-19 qui sévit au Congo. Ainsi le lancement, sous peu, desdits travaux entre dans le cadre de la campagne des travaux dits d'urgence initiés sur l'ensemble des départements du pays.

La première phase de ce projet concerne la construction de six ponts majeurs sur les rivières Ibenga et Motaba (axe Dongou-Boyele-Enyelle) dans la Likouala, Niari à Loudima (axe Loudima-Sibiti) dans la Bouenza, Lékoumou et Mpoukou (axe Sibiti-Komono) dans la Lékoumou, puis la rivière Louessé (axe Komono-Mossendjo) dans le Niari.

Prélude à cette cérémonie, le ministre de l'Équipement et de l'Entretien routier, Emile Ouosso, a échangé avec la société Amphill –en charge du projet– en présence des représentants du Premier ministre, du ministère de l'Économie forestière, et des cadres du ministère de l'Équipement.

Après le retard enregistré du fait de l'état d'urgence sanitaire décrété au Congo, la société en charge du projet a informé le gouvernement sur les dispositions prises pour démarrer les travaux. « *Les équipes de travail, déjà sur le terrain, seront complétées par 45 techniciens attendus dans les prochains jours, dès l'ouverture des frontières et la reprise des*



Bac sur la rivière Louessé (axe Komono-Mossendjo) dans le Niari

vols commerciaux internationaux », a-t-elle fait savoir.

Pour sa part, le ministre en charge de l'Équipement a remis à la société Amphill les documents administratifs dont l'autorisation spéciale de facilitation d'exercice des travaux en cette période d'urgence sanitaire et la notification de l'ordre

de service de démarrage des travaux.

Avant de se rendre à Hinda (Kouilou), Emile Ouosso a procédé le 22 mai à Mouyondzi (Bouenza) au lancement de la campagne annuelle d'entretien routier dans tous les départements du pays.

Il s'est ensuite rendu à Tchiam-

ba Nzassi, visiter les installations de péage et pesage de la société Afrique pesage. Profitant de l'occasion, Emile Ouosso a demandé à la société de diligenter le maillage du territoire en postes de péages et de pesage, afin de consolider la protection du patrimoine routier.

Josiane Mambou Loukoul

« Les équipes de travail, déjà sur le terrain, seront complétées par 45 techniciens attendus dans les prochains jours, dès l'ouverture des frontières et la reprise des vols commerciaux internationaux »,

NIARI

Réparation en vue des ponts route-rail sur les rivières Niari et Louessé

Après les opérations d'auscultation, le lancement des travaux de réparation de ces ouvrages majeurs, interviendra sous peu, selon le ministère de l'Équipement et de l'Entretien routier.

Les usagers de la route Makabana-Mossendjo éprouvent des difficultés, entre autres de franchissement des ponts route-rail sur les rivières Niari et Louesse à Makabana, construits dans les années 60 par la société Comilog, et dont le dernier entretien a eu lieu en 1989, avant le retrait du transport du manganèse gabonais par la voie congolaise.

En mettant en œuvre les actions d'entretien de cette route, le ministre de l'Équipement et de l'Entretien routier, Emile Ouosso a examiné et retenu avec les techniciens de son ministère, ceux du ministère en charge des transports, et les experts du chemin de fer Congo-Océan (CFCO), les opérations d'auscultation et de réparation de ces ouvrages majeurs.

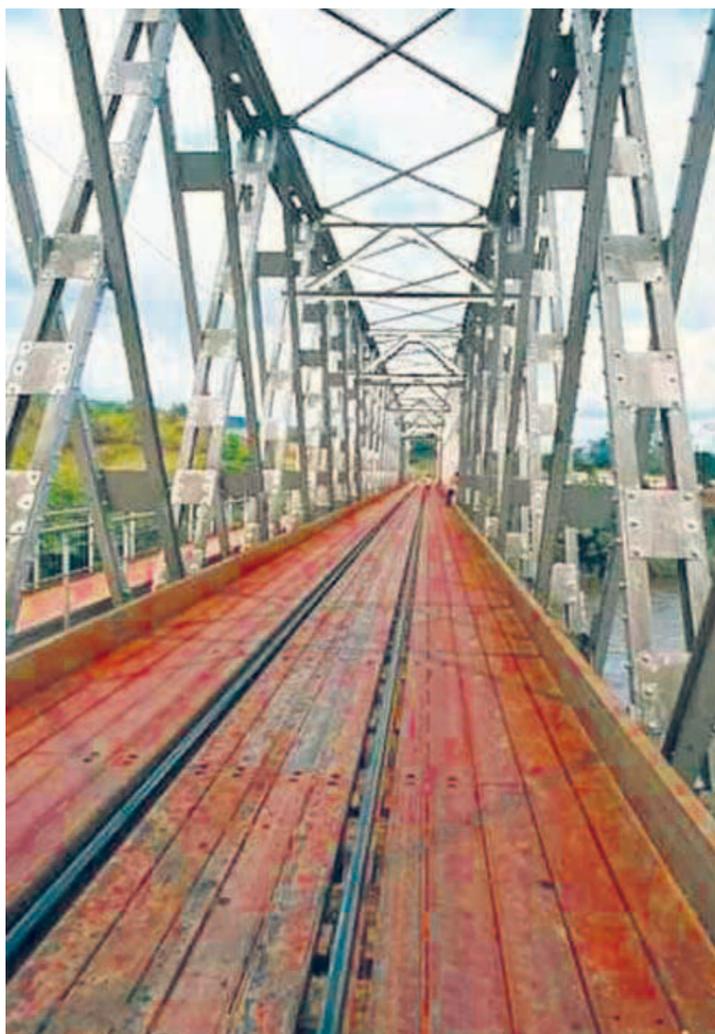
Constat : les platelages de ces deux ponts, constitués d'éléments pré-assemblés de profilés métalliques de type U24 et U17, sont détruits en plusieurs endroits avec signalement de dégradations apparentes : cassures des profilés métalliques en U du platelage, fissurations des profilés métalliques en U du platelage, absence totale de pièces métalliques du platelage sur certaines parties, rafistolage de quelques parties

du platelage avec des plaques de tôles planes ou striées, mauvaise fixation des profilés métalliques en U du platelage, présence de pièces de bois usés sur certaines parties dégarnies du platelage.

Suite à ce diagnostic, le ministre en charge de l'Équipement a commis, le 27 mai dernier, une mission technique sur les lieux, pour la mise en œuvre des réparations retenues. Il sera donc question de remplacer toutes les composantes usées, en profilés métalliques en U du platelage, par de nouveaux profilés, manufacturés ou préfabriqués. Par ailleurs, toutes pièces non fixées et/ou partiellement fixées, et se caractérisant par un mouvement de battement anormal au passage d'un mobile devront, en conséquence, être scellées.

Dans le souci de protection de la voie ferroviaire, à l'entrée et sortie des ponts, il a été retenu le bétonnage des abords des rails, ainsi que la partie médiane, sans occasionner la gêne du trafic. Cet aménagement sera étendu sur 50 mètres aux entrées et sorties des ponts.

« *Les nombreux impacts répertoriés sur les montants et treillis de l'ossature métallique, ont été occasionnés systéma-*



Pont route-rail sur la rivière Louessé à Makabana (Niari)

tiquement par le changement hors gabarit des camions grumiers. Ces chocs, très souvent violents, accélèrent la ruine

de ces superstructures métalliques complexes », affirme le département de l'Équipement et de l'Entretien routier. Ainsi, pour-

suit-il, il a été retenu que des portiques appropriés de limitation de gabarit soient érigés aux entrées et sorties des deux ponts, de préférence sur le tracé routier. Les coûts de ces réparations seront pris en charge par les principaux usagers de ces ponts, notamment les sociétés forestières qui ont participé à toutes les phases de ce dossier. Il s'agit de Taman industries limited, Sicofor, Asia Congo, et Foralac nouvelle gestion. Le groupe Sapro (minerais de fer de mayoko) a également marqué son accord.

Pendant le déroulement des travaux, le CFCO s'assurera de l'état des traverses de la voie ferrée sur les ponts, pour en juger la nécessité ou non de les remplacer, celles-ci ayant été jugées a priori, en état acceptable.

Les travaux de réhabilitation des platelages des ponts routes-rails sur les rivières Niari et Louessé, sur l'axe Makabana-Mossendjo, sont cadrés par un cahier des charges suivis, dans leur réalisation, par un comité technique mixte comprenant la direction générale de l'Équipement, la direction générale du CFCO et le Bureau de contrôle du bâtiment et des travaux publics.

J.M.L.

SERVICE PUBLIC

La Congolaise des eaux se conforme à la mesure de gratuité prise par le gouvernement

L'ex-Société nationale de distribution d'eau a annoncé le 30 mai les modalités pratiques de mise en œuvre de la gratuité accordée aux ménages par le gouvernement pendant la période de confinement et la reprise de ses activités commerciales.

Bonne nouvelle pour les clients de La Congolaise des eaux (LCDE). Cette société de service public a, en effet, annoncé qu'elle ne facturera que les mois de mars et juin groupés pour ses clients de Brazzaville et Pointe-Noire où le cycle de facturation est bimensuel. En le faisant, elle est consciente que les mois d'avril et mai 2020 sont à cheval entre deux périodes de facturation de son cycle, notamment mars-avril et mai-juin. « *Devant cette difficulté technique, LCDE, après la réflexion en interne, écoute et explication aux associations de défense des intérêts des consommateurs, a décidé exceptionnellement de facturer les mois de mars et juin groupés (exclu avril et mai) dans une seule facture* », a annoncé le directeur commercial de cette entreprise, Guy Serge Ndinga Ossond-

jo, au cours d'un point de presse. En effet, cette décision a été actée à l'issue de la séance de travail que le directeur général de LCDE, Parfait Chrysostome Makita, a eue quelques minutes auparavant avec les associations de défense des droits des consommateurs. « *Ces échanges ont permis de converger nos points de vue sur deux éléments essentiels afin de dissiper tout malentendu. Les deux parties partagent le même point de vue sur les limites de la période de confinement (1er avril et 17 mai 2020) ainsi que la notion de ménages (clients personne physique) et non les clients personne morale* », a expliqué le directeur commercial.

S'agissant des centres où le cycle de facturation est mensuel, LCDE pense que cela ne pose pas de pro-

blème. Il s'agit, entre autres, de Dolisie, Madingou-Kayes, Sibiti, Nkayi, Owando, Ewo, Makoua, Djambala, Gamboma, Ouesso et Impfondo. « *Les ménages de ces centres ne recevront pas les factures des mois d'avril et mai 2020, mises dans le compte de la gratuité accordée par le gouvernement* », a-t-il précisé.

Guy Serge Ndinga Ossondjo a, par ailleurs, annoncé que les points de vente et agences commerciales de LCDE sont ouverts depuis le 25 mai. La reprise des actions de terrain notamment la relève pour la préparation du prochain cycle normal de facturation (juillet-août) sera, quant à elle, effective dès le 2 juin.

Notons que l'annonce de l'application de la mesure de gratuité par LCDE mettra, sans nul doute, à mal sa concurrente Energie électrique du Congo (E²C) qui a décidé d'une facturation mensuelle incluant parfois la période de confinement. Selon des témoignages, les montants prélevés actuellement sont passés du simple au double voire au triple chez certains clients.

Parfait Wilfried Douniama

« ...LCDE, après la réflexion en interne, écoute et explication aux associations de défense des intérêts des consommateurs, a décidé exceptionnellement de facturer les mois de mars et juin groupés (exclu avril et mai) dans une seule facture »

AFFAIRES

Neuf sociétés vont investir 70 milliards FCFA au Congo

La Commission nationale des investissements a tenu sa deuxième session de l'année le 29 mai, au cours de laquelle elle a accordé des agréments à neuf sociétés qui projettent de réaliser des investissements d'un montant global de soixante-dix milliards de francs CFA dans le pays.



Une vue des membres de la Commission nationale des investissements pendant les travaux. Photo Adiac

« *Nous avons examiné neuf dossiers. Après nos délibérations, six sociétés ont eu un avis favorable de la commission des investissements. Trois autres sociétés ont reçu leurs agréments sous réserve, en attendant qu'elles apportent quelques compléments à leurs dossiers* », a expliqué le président de la commission, Jean Raymond Dirat.

Ces sociétés représentent un investissement global de soixante-dix milliards de francs CFA. Les projets de ces dernières, une fois réalisés, génèreraient plus de deux mille cent-quatre-vingt-seize emplois directs. Les neuf sociétés entendent investir dans divers secteurs d'activités porteurs de croissance. Il s'agit notamment

de l'industrie, de l'agro-industrie, des télécommunications, du bâtiment et travaux publics, de l'agriculture, des transports, de l'hôtellerie, de l'exploitation forestière, des hydrocarbures, des services et du secteur bancaire.

Ayant acquis leurs agréments, ces sociétés vont bénéficier des allègements de la part de l'Etat, conformément à la charte des investissements. Les avantages garantis portent, entre autres, sur la réduction de 5% des droits de douane ; de trois ans de réduction de la taxe sur le bénéfice et de bien d'autres avantages fiscaux. En contrepartie, elles ont l'obligation de recruter prioritairement le personnel congolais et de l'immatriculer à la sécurité sociale.

De même, ces entreprises sont tenues de transformer la matière première sur place afin de participer au développement économique national.

La Commission nationale des investissements est un organe d'exécution de la politique du gouvernement en matière de promotion des investissements. Elle compte une vingtaine de membres permanents, issus de diverses administrations et institutions. Sa mission principale est d'examiner les demandes d'agrément sollicitées par les entreprises, pour accorder à celles qui remplissent les critères des avantages particuliers prévus dans la charte des investissements.

Firmin Oyé

COVID-19

Les partenaires invités à impulser la relance de l'agriculture

Le ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche a organisé récemment à Brazzaville, avec l'appui de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), une visioconférence sur les défis du secteur agricole, les actions urgentes à mener afin de renforcer la résilience des systèmes alimentaires dans le contexte de la pandémie du coronavirus (Covid-19).

Il était question d'échanger sur les stratégies conjointes de riposte face à la pandémie, notamment les actions immédiates à mettre en place pour réduire l'impact socioéconomique de Covid-19 sur les populations.

Ouvrant les débats, le ministre de tutelle, Henri Djombo, a insisté sur le fait que cette rencontre était une grande opportunité pour initier la relance de l'agriculture et susciter une réelle volonté politique pour la mise en œuvre du plan national de développement agricole.

« *Jusqu'à-là, la riposte à la pandémie ne s'est focalisée que sur le plan sanitaire alors qu'il faut prévenir la crise alimentaire pour éviter une éventuelle crise sociale* », a-t-il déclaré.

À ce titre, rappelons qu'un projet de plan de riposte a été soumis à la task force créée en mars dernier, chargée d'évaluer les conséquences économiques et sociales des mesures prises dans le cadre du plan national de préparation et de riposte à la pandémie de Covid-19 en République du Congo.

Le ministre de l'Agriculture a appelé les acteurs du secteur agricole à bâtir en urgence une stratégie conjointe pour la mise en œuvre du plan de riposte élaboré par son département. Pour lui, il est question, en concertation avec les autres ministères, de faire de sorte que les actions des petits et moyens exploitants ne soient plus coûteuses. Les défis sont alors majeurs : le financement pour la relance des exploitations agricoles ; la facilitation du transport ; la distribution ; la conservation et la commercialisation des produits agricoles ; la sensibilisation et la conscientisation des producteurs sur les mesures barrières.

Intervenant à son tour, la représentante de la FAO au Congo, Suze Percy Filippini, a signifié qu'une étude d'évaluation des impacts de la Covid-19 sur le secteur agricole était en cours de finalisation. Seulement, a-t-elle relevé « *on ne devait pas attendre la fin des études pour agir face à l'urgence de soutenir l'accès des populations, notamment les plus vulnérables, à l'alimentation et à la nutrition en minimisant les perturbations dues aux mesures d'exception...* ».

La Banque africaine de développement et la Banque mondiale ont suggéré que parallèlement aux interventions du secteur sanitaire, il paraît nécessaire de partager la cartographie, les statistiques et la photographie exhaustive des problématiques des exploitants à tous les partenaires impliqués, pour mieux planifier les actions à court et moyen termes susceptibles de répondre aux besoins urgents de ces groupes vulnérables.

Lopelle Mboussa Gassia

EDUCATION

Les textes juridiques de l'Université de Kintélé remis au Premier ministre

Le Comité de pilotage du projet de construction de l'Université Denis-Sassou-N'Guesso a remis, le 29 mai, les documents fondamentaux de ce complexe universitaire au Premier ministre, chef du gouvernement, Clément Mouamba.

Ces textes rédigés par le comité scientifique seront examinés puis validés en Conseil des ministres le moment venu.

Au total trois documents juridiques ont été remis au Premier ministre, chef du gouvernement, par le Comité de pilotage que dirige le Pr Théophile Obenga. Le premier texte traite des statuts juridiques de l'alma-mater. Ils régissent le fonctionnement administratif et académique de cette université, et déterminent avec clarté le statut du personnel devant évoluer dans cet établissement.

« *Nous avons élaboré ces documents importants qui constituent le fondement même de l'établissement. Nous les avons remis officiellement au gouvernement qui dégage ses missions, ses obligations académiques ainsi que le statut du personnel pour lui garantir un meilleur fonctionnement. Le dernier document porte sur les armoiries et la devise de cette université qui est "Rigueur, Excellence et Lumières"* », a précisé le Pr Théophile Obenga.

Le Premier ministre se chargera de transmettre ces documents fondamentaux au ministre de l'Enseignement supérieur, Bruno Jean Richard Itoua, qui les présentera en conseil de cabinet, avant qu'ils ne soient examinés et approuvés en Conseil des ministres.

Le président du Comité de pilotage a ajouté que d'autres textes complémentaires sont en cours d'élaboration, portant, entre autres, sur les programmes académiques, la nature des équipements à acheter ainsi que les types de laboratoires et autres équipements à construire. « *Les textes juridiques que nous recevons aujourd'hui suivront la procédure administrative légale avant d'être approuvés par le gouvernement. Cela est nécessaire parce que la connaissance est le véritable moteur de développement d'un pays* », a indiqué Clément Mouamba.

F.O.

EDUCATION

Les élèves en classe d'examen reprennent les cours ce 2 juin

Après avoir suivi les cours sur les médias (télévision, presse écrite) et sur les plates-formes numériques durant le confinement dû à la Covid-19, les élèves de CM2, Troisième et Terminale renouent avec le chemin de l'école, ce 2 juin, pour finaliser le troisième trimestre avant de passer les examens d'Etat en mi-juillet.

Les établissements scolaires sont désinfectés, les dispositifs de lavage de mains installés. Les élèves seront munis de masque dans une salle de classe où ils seront moins de cinquante. Les enseignants ont amorcé le dépistage à la Covid-19 depuis le 30 mai. Autant dire que la reprise des cours obéit au strict respect des mesures barrières annoncées par le gouvernement pour briser la chaîne de contamination suivant un protocole sanitaire précis pour les établissements scolaires. « *Le troisième trimestre qui devrait commencer le 6 avril dans l'objectif de totaliser les six semaines pour boucler la totalité de l'année scolaire n'a plus eu lieu. Ce sont les six semaines restantes que nous reprendrons à partir de ce 2 juin* », expliquait le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Anatole Collinet Makosso, lors de l'annonce du déconfinement progressif par le Premier ministre, il y a deux semaines.

Pour les écoles qui n'ont pas d'eau

Il y a des établissements scolaires qui n'ont pas d'eau alors que les élèves doivent se laver régulièrement les mains. Pour ces écoles, la direction générale de la sécurité civile a pris la responsabilité de les alimenter en eau de sorte que la mesure barrière relative au lavage

des mains soit respectée.

Continuité pédagogique malgré la Covid-19

Le 14 mars de l'année en cours, le premier cas importé de Covid-19 était officiellement annoncé dans le pays. Quatre jours plus tard, les écoles sont fermées sur l'ensemble du territoire national pour éviter la propagation de la pandémie. Le gouvernement a tenu à assurer la continuité pédagogique et éviter le décrochage scolaire. Le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation a alors mis en place le concept « Ecole à domicile ». Ainsi, les cours ont été dispensés à la télévision nationale, publiés dans les colonnes du quotidien « Les Dépêches de Brazzaville ». Une plate-forme d'interaction entre élèves et enseignants dénommée Zoom a été mise en place en ligne. Les cours polycopiés ont été conçus pour les élèves de l'intérieur du pays qui ne pouvaient pas suivre la télévision ni se connecter à Internet du fait de la fracture numérique.

Les enseignants ont tenu le coup

Le personnel enseignant s'est adapté facilement au contexte que la pandémie de la Covid-19 a imposé afin de sauver l'école congolaise, a reconnu le ministre Anatole Collinet Makosso. Dès la fermeture des établissements scolaires, en

effet, les enseignants ont amorcé l'enregistrement des cours à télédiffuser, la conception des cours polycopiés pour les classes intermédiaires, le calibrage des cours à publier dans la presse, l'adaptation aux technologies de l'information et de la communication facilitant l'interaction avec les élèves, en visio-conférence, par des séries de questions-réponses sur les notions mal comprises...

Pour ce troisième trimestre qui reprend ce 2 juin, il sera question de réviser les notions des deux premiers trimestres et de finaliser le dernier trimestre, selon le ministre de tutelle. Le fait que les élèves disposent des cours polycopiés permettra de gagner en temps en matière d'explication pour augmenter le volume d'exercices pratiques.

Par ailleurs, pour les élèves en classe de passage le retour à l'école est prévu en septembre prochain juste pour les évaluations de rattrapage. Il s'agira donc de ceux qui sur la base des notes des deux premiers trimestres de l'année scolaire 2019-2020 ne totaliseraient pas la moyenne de passage. Une occasion leur est donnée pour se rattraper. Ce qui permettra de savoir de façon définitive qui passe en classe supérieure ou qui reprend l'année, a indiqué le ministre.

Rominique Makaya

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Des polycopiés pour renforcer la plateforme « Mes cours à la maison »

Le ministre de tutelle, Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint Eudes, a remis le 29 mai des cours polycopiés aux directeurs départementaux de l'enseignement technique et professionnel.



Les participants à la réunion Adiac

Destinés aux apprenants des classes d'examen des deuxièmes années BET et CEFA, des classes de terminale des lycées et de fin de cycle des établissements d'enseignement professionnels, ces cours polycopiés viennent renforcer le dispositif « Mes cours à la maison ». En effet, ils consistent à permettre aux enfants de suivre des cours en PDF à la maison pendant la période de confinement. Ces cours notamment écrits, filmés et diffusés également à la télévision, n'ont pas comblé toutes les attentes. « *La plateforme a été fréquentée mais pas suffisamment puisque c'est nouveau. Nous avons eu moins de 10% d'élèves qui ont pu se connecter, avoir leur code d'accès. Il faut savoir que certains qui ne pouvaient se connecter passaient par leurs amis pour récupérer les cours qui ont été déjà téléchargés, donc à partir de cela, les chiffres sont un peu faussés* », a justifié le directeur général de la Grande école numérique du Congo, Vuvu Masia.

C'est, en effet, pour renforcer cette plateforme que le ministère en charge de l'Enseignement technique et professionnel a pensé mettre à la disposition des enseignants et des élèves ces cours polycopiés. « *Nous allons les transmettre dans les différents établissements en les remettant aux enfants et aux enseignants pour continuer la formation. Nous avons les fascicules de tous les cours, notamment les derniers chapitres qui n'ont pas été enseignés pendant les cinq semaines de cours* », a expliqué le directeur départemental de l'enseignement technique et professionnel de Brazzaville Félicien Ibouanga.

Le ministre Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint Eudes qui a présidé la réunion d'évaluation de la rentrée administrative au sortir du confinement a annoncé d'autres mesures prises par le gouvernement. Il s'agit, entre autres, de la distribution prioritaire des masques aux enseignants et élèves ; la désinfection des établissements du sous-secteurs tant du public que du privé. « *Tous ces éléments que le gouvernement met à votre disposition sont disponibles à partir d'aujourd'hui. Nous attendons, cependant de vous, le respect des mesures barrières. Le gouvernement a fait sa part, il revient désormais aux directeurs départementaux ainsi qu'aux différents chefs d'établissement de jouer leur partition en assurant l'application stricte des mesures barrières* », a annoncé le ministre, précisant que cela est d'une importance capitale.

L'autre mesure annoncée, le dépistage progressif des enseignants et des apprenants. Selon le ministre de l'Enseignement technique et professionnel, de la Formation qualifiante et de l'Emploi, le gouvernement a mis en place des éléments nécessaires pour que la rentrée scolaire du 2 juin se passe dans les meilleures conditions. « *Nous espérons que les chefs d'établissements ont pu redimensionner les classes pour conserver la distanciation sociale. Ce qui est important environ un m2 par élève, c'est-à-dire que des salles de classe devraient avoir entre trente et quarante élèves au maximum* », a-t-il poursuivi.

Il a, par ailleurs, indiqué que le ministère a recomposé le corps enseignant en rappelant des enseignants partis pour la retraite cette année. « *Donc, nous pouvons considérer que la rentrée administrative a été d'une façon générale positive en terme de résultats. Mais, il nous faut en même temps projeter déjà sur la rentrée pédagogique puisqu'elle comporte beaucoup de dangers sanitaires. C'est un risque que le gouvernement a pris, à nous les enseignants de protéger les enfants* », a exhorté le ministre Fylla.

P.W.D.

covid-19

Kindamba reçoit des kits de prévention et de protection

Le député de la circonscription électorale unique de Kindamba, Isidore Mvouba, a remis récemment par l'intermédiaire de son suppléant, Martin Ngouyou, des masques, des gels hydro alcooliques, de l'eau de javel et des mégaphones aux habitants de cette sous-préfecture du département du Pool.

Destinés aux sept quartiers de la communauté urbaine de Kindamba et aux quarante villages que compte le district, ces kits de protection et des vivres permettent de soulager tant soit peu les peines des habitants en cette période de crise sanitaire. Une façon pour le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, d'aider Kindamba dans la lutte contre la Covid-19. Le chef de la délégation a, en effet, mis à profit son séjour pour expliquer à la population les concepts Covid-19, gestes barrières, confinement et déconfinement.

« *Le député de Kindamba, Isidore Mvouba, a pensé nous mandater ici pour expliquer confinement et surtout le déconfinement qui a plus de risques parce que si les gens ne le respectent pas et l'assimile à la liberté totale, il y aura risque de propagation du virus* », a expliqué Martin Ngouyou.

Une initiative positivement saluée par les bénéficiaires, à l'image de Jean Tsana, chef du quartier Kingoma, qui entend remettre les vivres et non-vivres aux chefs de blocs qui connaissent mieux le terrain.

Le suppléant du député de Kindamba a également distribué les kits didactiques du ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation à l'inspection de ce sous-secteur de l'éducation. Il s'agit des cours polycopiés mis en œuvre par le ministère pour assurer la continuité pédagogique en cette période de crise sanitaire, surtout pour des candidats aux différents examens d'Etat.



Martin Ngouyou remettant un échantillon du don aux chefs de quartier

Renforcer la lutte contre le coronavirus

La délégation a, par ailleurs, posé le même geste à l'hôpital de base de la localité où le médecin chef du district sanitaire de Kindamba, le Dr Lypsia Bassissila, a réceptionné un lot de produits de protection composé, entre autres, des récipients de lavement des mains, des gels hydro alcooliques, l'eau de javel et des mégaphones. S'ajoutant à un lot existant, ces mégaphones permettront, à en croire les bénéficiaires, d'intensifier la sensibilisation. « *On nous a doté des mégaphones et chaque chef de centre, responsable d'une aire de santé, qui regroupe un certain nombre de villages en collaboration, avec les relais communautaires feront la mobilisation et la sensibilisation. Récemment, nous, autorités sanitaires et politico-ad-*

ministratifs, sommes descendus sur le terrain, notamment dans les marchés domaniaux pour la sensibilisation », a expliqué le Dr Lypsia Bassissila, précisant que l'eau de javel reçue permettra avec l'arrivée des pulvérisateurs de renforcer les capacités de désinfection des différents services.

Notons que l'hôpital de base de Kindamba a été retenu dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19 comme centre de prise en charge. Quant au district sanitaire de Kindamba, il couvre également les sous-préfectures de Kimba et Vinza. « *Dans chaque district administratif, nous avons organisé, avec les sous-préfets, des cellules de riposte et nous nous retrouvons chaque fois* », a expliqué le Dr Lypsia Bassissila.

Parfait Wilfried Douniama

COVID-19

Bélinda Ayessa : « La gestion de cette pandémie par le chef de l'État se fait avec une parfaite maîtrise »

Deux mois après l'annonce d'un certain nombre de mesures pour faire face à la pandémie de la Covid-19 par le chef de l'État, Denis Sassou N'Guesso, la directrice générale du Mémorial Pierre-Savorgnan-de Brazza, Bélinda Ayessa, a partagé son point de vue sur ce sujet, tout en louant la gestion de cette pandémie avec la parfaite maîtrise par le président de la République. Elle a félicité également la diplomatie congolaise suite à l'initiative de médiation entreprise par le chef de l'État face aux tensions entre la RDC et la Zambie.

Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B.) : Le 28 mars dernier, le président Denis Sassou N'Guesso a annoncé un certain nombre de mesures pour faire face à la pandémie de la Covid-19. Selon vous, qu'est-ce qu'il en est à ce jour ?

Bélinda Ayessa (B.A.) : Face à la pandémie de Covid-19, je dois dire que les décisions annoncées par le chef de l'État étaient et sont encore à la mesure de la situation que nous traversons. Elles étaient d'ailleurs au cœur du quatrième rapport de la Task Force de la Coordination nationale de gestion de la Covid-19. Ici comme ailleurs, cela correspond à la prise en compte des dégâts sanitaires que cause cette pandémie, des conséquences qu'elle a sur la vie économique et sociale, des dangers que nous encourons, en ne respectant pas les dispositions nécessaires pour ralentir et, ensuite, pour stopper ce fléau. Vous comprenez donc que le chemin peut être long avant d'arriver à cette fin. Cela ne justifie nullement qu'on relâche notre attention. Pour ce qu'il m'a été donné d'observer, je dirais que ces mesures gardent pleinement leur pertinence et qu'il y a encore des efforts à faire. Je saisis l'opportunité que vous m'offrez pour en appeler au sens de la responsabilité et de la préservation de la vie.

L.D.B. : Vous-même, vous vous êtes exprimés souvent durant cette crise. Pensez-vous qu'il y a eu une prise de conscience ?

B.A. : De façon générale, oui. Après le discours que le président Denis Sassou N'Guesso a adressé à la nation, le 30 avril, faisant l'état de la riposte du gouvernement face à la pandémie de la Covid-19, il me semble que son appel a bien mis en lumière les axes d'action dans lesquels nous devons tous nous engager. Il est vrai que son constat du 30 avril montrait encore des traits



d'irresponsabilité de certains de nos compatriotes. Et pourtant, la réalité de cette pandémie est indéniable. C'est peut-être à ce niveau que chacun doit, parce qu'il peut, s'associer dans cette lutte contre cette pandémie.

L.D.B. : S'il vous était donné de faire des suggestions pour une meilleure gestion de la pandémie. Que proposerez-vous ?

B.A. : Vous m'en créditez trop en me demandant de faire des suggestions. Sur instruction ou sur décision du chef de l'État, des structures de gestion ont bien été mises en place. Il leur appartient d'accompagner le gouvernement dans cette bataille contre la Covid-19. Les

missions assignées à ces structures démontrent à quel point la situation est préoccupante. Et dans la position qui est la nôtre, au Congo, nous devons nous ranger derrière le gouvernement en suivant les mesures édictées. Je me mets à la place du citoyen lambda qui reçoit des dispositions de son gouvernement pour riposter contre un fléau. Et de l'avis de toutes les personnes les plus avisées, les mesures prises par le gouvernement sont, en l'état actuel des choses, celles qui sont les plus efficaces. Commençons d'abord par les respecter et les appliquer. Pour ma part, j'observe avec soulagement que la gestion de cette pandémie par le chef de l'État se fait avec une

parfaite maîtrise.

L.D.B. : On vous a vue, il y a peu, avoir un élan de solidarité à l'égard du centre psychiatrique du CHU. Peut-on en conclure que vous jouez votre partition ?

B.A. : Vous me permettez de ne pas faire de commentaire à ce sujet.

L.D.B. : Il n'ya pas que la Covid-19 dans l'actualité, même si la grande majorité des informations, ces temps-ci, est consacrée à cette pandémie. Pensez-vous qu'au Congo d'autres questions font aussi l'objet d'un certain intérêt ?

B.A. : La vie d'une nation, dans sa quotidienneté, a toujours un intérêt. Les sujets d'actualité ne rompent pas cette quotidienneté. Ils en montrent l'intensité ou l'urgence. Malgré la pandémie, l'on doit continuer à vivre, tout en ayant les yeux ouverts sur l'état du monde, l'état de notre pays. Je reconnais que l'actualité reste dominée par l'évolution de la Covid-19. Cela est tout à fait normal. Mais j'observe aussi que l'action gouvernementale se poursuit sur d'autres plans qui méritent attention, à l'extérieur comme à l'intérieur du pays. Au niveau régional, elle ne s'est jamais ralentie. Je pense en particulier à l'initiative de médiation entreprise récemment par le chef de l'État face aux tensions entre la RDC et la Zambie. Je peux également citer la permanence de la situation en Libye.

L.D.B. : Pensez-vous qu'il y aura un avant et après coronavirus ? En d'autres termes, le monde sera-t-il encore le même après cette pandémie ?

B.A. : Cela dépend surtout de ce que nous aurons appris de cette bourrasque sanitaire qu'est la Covid-19. Que ce soit du point de vue de notre réflexe de salubrité individuelle et environnementale, ou du point de vue de notre vivre-en-

semble, cette pandémie nous a ramenés à une reconsidération de l'homme dans sa prétendue domination sur la nature. En somme, et en toute responsabilité, nous ne pourrions faire comme si rien ne s'était passé. Comme il m'est arrivé de le dire dans vos colonnes, cette crise n'est pas que sanitaire. Elle a un impact réel sur des mécanismes de survie que nous nous sommes construits depuis des décennies. Elle interroge surtout notre sens de responsabilité dans la préservation de la vie, où qu'elle soit.

L.D.B. : Le déconfinement a été décrété, voici quelques jours. A votre niveau, au sein du Mémorial Pierre-Savorgnan-de Brazza, comment vous êtes-vous organisés pour la réouverture de votre site ?

B.A. : Je voudrais, si vous permettez, indiquer une rectification. Le mémorial Pierre-Savorgnan-de Brazza n'a jamais été fermé. Nous avons eu une série d'activités en interne, avec un service minimum pour continuer à entretenir ce cadre, à préparer des dossiers de travail. Avec le déconfinement, nous reprendrons progressivement nos activités publiques lorsque le moment sera venu. Vous conviendrez avec moi qu'à ce stade, il sied encore de respecter les mesures en vigueur pour juguler le coronavirus.

L.D.B. : Et pour conclure ?

B.A. : Comment conclure sur un sujet qui mobilise encore autant d'énergie et de moyen ? Nous restons tous engagés dans cette bataille contre le coronavirus. Le processus de déconfinement déclenché sur décision du gouvernement ne nous inculque pas de croire que la pandémie est éradiquée. Elle est là, mais nous savons ce qu'il convient de faire pour nous en sortir. A chacun de prendre sa responsabilité.

Propos recueillis par Bruno Okokana

Carlos Lopes : « Cette crise peut être le prélude de profondes transformations sur le continent »

L'économiste Carlos Lopes, ancien secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (CEA), invite les partenaires africains à franchir le cap d'un simple moratoire sur la dette pour les aider à dépasser la crise qui s'annonce.

Carlos Lopes a analysé pour Le Monde Afrique les conséquences économiques pour le continent africain de la crise déclenchée par la Covid-19. Il appelle les partenaires des pays africains à aller plus loin qu'un simple moratoire sur la dette face à une « situation potentiellement explosive ». Il espère que le choc actuel soit « le prélude à de profondes transformations sur le continent ». L'Afrique est aujourd'hui moins touchée par la pandémie que d'autres continents. Mais avant même que cette crise sanitaire s'installe, des éléments préoccupants annonçaient déjà une année difficile, notamment la crise alimentaire, accentuée par l'aggravation de phénomènes climatiques-mauvaises pluies au Sahel, inondations en Afrique orientale et invasion de criquets pèlerins dans la corne de l'Afrique.

A cela s'ajoutent une crise pétrolière et la guerre commerciale entre Pékin

et Washington, explique Carlos Lopes. Les pays africains dépendant des matières premières subissaient déjà le contrecoup. Le Covid-19 n'a fait donc qu'exacerber ces problèmes. D'autres secteurs ont été atteints comme le tourisme, ou une chute importante des transferts d'argent des migrants dont la baisse pourrait atteindre 20 % des envois de fonds pour cette année. Cette situation a compliqué la gestion de la dette dans de nombreux pays qui se voient privés de toute marge de manœuvre budgétaire. Lors de la reprise économique, l'Afrique ne connaîtra pas un scénario de reprise avec une courbe « en (V) mais plutôt à un très long (U). Il faudrait donc un geste beaucoup plus conséquent, souligne Carlos Lopes.

Pour réduire la dette africaine, il faut « peu d'imagination de la part de leurs partenaires », selon lui. Il préconise le traitement de la dette sur trois re-

gistres. Dans l'immédiat sa suspension (un ou deux ans); ensuite, l'effacement entier de la dette bilatérale et multilatérale des pays les plus vulnérables; enfin, la restructuration de la dette afin d'abaisser les taux d'intérêt. Côté africain, « ils [pays] sont déjà allés aussi loin qu'ils pouvaient ». Certains Etats ayant mis en place des politiques de stimulation fiscale, des appuis aux PME, et d'autres ayant versé des subventions aux pauvres (Maroc, Sénégal, Cap-Vert, Afrique du Sud). Des mesures qui ont atteint, selon mes estimations, « environ 1,5 % du PIB africain. Mais les pays ne peuvent pas faire plus. Or il y a un risque accru de tensions sociales ».

Vingt élections sont prévues cette année en Afrique. « Ce contexte, combiné à la détérioration du tissu économique, rend la situation potentiellement explosive », souligne Carlos Lopes. Sur le fond, il pense

que la Covid-19 a justifié la nécessité de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) « en montrant à quel point il était risqué de dépendre trop du reste du monde pour ses approvisionnements. C'est vrai pour le monde entier, donc également pour l'Afrique. Or cette zone est censée inciter au développement de chaînes de valeur sur le continent ». Il est convaincu que cette crise peut être le prélude de profondes transformations sur le continent. Notamment, en ce qui concerne le modèle économique et les trajectoires de croissance des pays dépendant des matières premières. L'Afrique a aussi le potentiel d'accélérer son industrialisation grâce à des solutions plus écologiques.

Sur un autre plan, les restrictions introduites par les Etats-Unis et les pays européens pour les exportations de médicaments vitaux, de réactifs,

d'équipements respiratoires ou de protection individuelle affectent les pays africains. Le continent porte 25 % de la charge de morbidité mondiale, mais représente moins de 1 % des dépenses de santé mondiales. Elle fabrique moins de 2 % des médicaments qu'elle consomme. Or la Covid-19 a démontré une capacité cachée à produire des masques, des tests et d'autres produits essentiels dans toute l'Afrique. Pour l'économiste, cette montée en puissance dans l'urgence doit être encouragée. « Ce virus offre à l'Afrique l'occasion de faire preuve d'initiative. C'est vrai également pour la sécurité alimentaire ou les nouvelles technologies. En s'appuyant sur les acquis de ces dernières années et sur la résilience de la population, il n'y aura probablement pas de meilleur moment pour accélérer le changement », conclut-il.

Noël Ndong

COVID-19

L'UA appelle ses pays membres à agir de manière innovante et coopérante

Les pays africains doivent agir de manière innovante, coopérante et globale pour lutter contre le fléau du Covid-19, ont indiqué des responsables de l'Union africaine (UA) en Afrique du Sud.

Ibrahim Assane Mayaki, PDG de l'Agence de développement de l'Union africaine (NEPAD), a déclaré que son organisation avait élaboré un plan d'action global de réponse au Covid-19. Celui-ci est proactif et multidimensionnel, prévu pour relever les défis que posent le Covid-19 et ses effets post-pandémiques aux niveaux régional et national.

Ce plan a été conçu selon plusieurs axes : la prestation de services de santé, les ressources humaines dans le domaine sanitaire, la recherche et le développement, l'innovation et la fabrication locale, l'éducation, la formation, les compétences et l'employabilité, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le financement. « Cette réponse à court terme et ce soutien aux Etats membres visent également à ralentir la pandémie. Elles permettront de mieux connaître le mode de propagation du Covid-19 et d'en atténuer l'impact socio-économique », a indiqué M. Mayaki à l'agence Xinhua. « La structure de soutien de l'Afrique visant à créer et soutenir les microentreprises et les petites entreprises pendant et après la Covid-19 s'appuiera davantage sur l'innovation et la technologie et moins sur le travail manuel », a déclaré M. Mayaki.

« L'investissement dans les technologies pour les entreprises offre plus d'automatisation, de nouveaux secteurs d'emploi et développe une culture de l'innovation, qui conduit finalement à des rendements plus significatifs. » Le Nepad est l'agence de développement de l'Union africaine (UA) qui coordonne et exécute des projets de développement régionaux et continentaux prioritaires. Son but est de promouvoir l'intégration régionale en vue de l'Agenda 2063, une feuille de route qui fixe des objectifs à remplir par les pays d'Afrique.

Bouras Djamel, président en exercice du Parlement panafricain, a également appelé les pays africains à suivre les recommandations de l'UA.

Il a déclaré à Xinhua que les pays africains devaient renforcer les centres de contrôle des maladies, investir dans la recherche et le développement pour lutter contre la Covid-19 et d'autres maladies.

Le sommet du G7 se tiendra au mois juin

Le sommet du Groupe des sept (G7) devrait se tenir à la Maison-Blanche vers la fin du mois de juin, a déclaré mardi l'attachée de presse de la présidence américaine, Kayleigh McEnany.

« Le président pense qu'il n'y a pas de meilleur exemple de réouverture dans cette transition vers la grandeur que le G7. Il se tiendra ici (à la Maison-Blanche), probablement vers la fin du mois de juin », a annoncé Mme McEnany aux journalistes lors d'un point de presse au siège de la présidence américaine. « Jusqu'à présent, les dirigeants étrangers ont accueilli cette idée très favorablement », a-t-elle souligné, ajoutant que la Maison-Blanche serait le lieu privilégié pour le sommet.

Le président américain, Donald Trump, a affirmé la semaine dernière qu'il envisageait d'organiser le sommet à Camp David, alors qu'il avait été prévu de le tenir par vidéoconférence en raison de la pandémie.

Seuls aux Etats-Unis ont été signalés plus de 1,68 million d'infections et de 98.000 décès en date de mardi soir, selon un décompte de l'université Johns Hopkins. Ces deux bilans sont bien plus élevés que ceux de tout autre pays ou région du monde.

TRANSPORT

Air France-KLM va réduire son réseau intérieur de 40% d'ici la fin 2021

La compagnie aérienne Air France-KLM va réduire de 40% son offre sur le réseau domestique d'ici la fin 2021, a annoncé mardi son directeur général, Ben Smith, lors de l'assemblée générale de l'entreprise.

« La capacité va être réduite de 40% sur la période d'ici à 2021, avec la fermeture de destinations, lorsqu'il y a une alternative ferroviaire à moins de 2H30 et lorsque ce service n'alimente pas le hub de Roissy-Charles-de-Gaulle », a-t-il précisé.

« Le réseau domestique d'Air France va connaître une restructuration accélérée afin de parvenir aux objectifs environnementaux fixés par le gouvernement français ainsi qu'à l'équilibre financier d'ici à 2021 », a poursuivi M. Smith.

Le gouvernement français a en effet imposé un objectif de réduction de 50% des émissions de CO₂ sur l'ensemble du réseau intérieur du groupe d'ici 2024 comme condition d'attribution d'un soutien global de 7 milliards d'euros. Le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, avait déjà déclaré lundi sur la chaîne BFMTV qu'il n'y avait « pas de raison de prendre un avion lorsqu'il y a un train qui permet de faire la même distance en moins de 2H30 », expliquant vouloir qu'Air France-KLM puisse devenir « la compagnie aérienne la plus respectueuse de l'environnement de la planète ».

La réorganisation du réseau domestique d'Air France-KLM constituera l'un des principaux axes du « plan de rebond » que doit présenter cet été la direction du groupe afin de s'adapter aux nouvelles contraintes sanitaires.

Selon Ben Smith, un plan de départs volontaires est en cours de discussion avec les syndicats. Au premier trimestre 2020, la compagnie a subi une perte nette de 1,8 milliard d'euros (1,9 milliard de dollars).

Xinhua

Les conclusions de l'OMS sur l'efficacité de l'hydroxychloroquine attendues

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) publiera ses conclusions dans deux semaines, après avoir suspendu les tests temporaires de l'hydroxychloroquine pour des raisons de sécurité.

Dans une note, l'agence onusienne a indiqué que la décision a été prise par le groupe exécutif qui dirige l'initiative et motivée par des recherches publiées dans la revue scientifique The Lancet. « L'essai de solidarité qui réunit des partenaires internationaux pour tester des traitements contre la Covid-19, a temporairement suspendu les analyses sur l'efficacité de l'hydroxychloroquine », a annoncé l'organisation, le 29 mai.

Selon l'OMS, les données de sécurité sont en cours de révision. Une décision finale sur les effets nocifs et bénéfiques du médicament sera prise par le Conseil de contrôle de la sécurité des données.

Les conclusions de l'examen qui inclura des informations provenant de l'essai de solidarité, d'autres recherches en cours et de certaines déjà achevées, sont attendues pour la mi-juin.

Ce vendredi, l'OMS a lancé la C-TAP, une plateforme pour le partage ouvert des connaissances, des données et de la propriété intellectuelle sur les outils de lutte contre la Covid-19.

Selon le directeur général de l'OMS, Tedros Ghebreyesus, « la science évolue à une vitesse incroyablement rapide. Il ne se passe pratiquement pas de jour sans que soient annoncées de nouvelles sur la recherche de vaccins, de diagnostics et de thérapies. Le monde va

bénéficier de ces outils ou s'ils ne vont pas devenir une raison de plus pour que certaines personnes soient oubliées ».

L'initiative C-TAP bénéficie du soutien de 35 pays et de nombreux partenaires. Cet outil complète le projet ACT Accelerator, lancé le mois dernier pour accélérer le développement, la production et la distribution équitable de vaccins, de diagnostics et de traitements. « La Covid-19 a mis en évidence les inégalités dans le monde, mais offre également une opportunité de surmonter ces inégalités et de construire un monde plus juste », a conclu Tedros Ghebreyesus.

Josiane Mambou Loukoula

AFRIQUE

Les Etats-Unis promettent deux milliards de dollars d'aide au secteur de la santé

L'agence américaine Development Finance Corporation (DFC) a promis deux milliards de dollars d'aide aux organismes de santé en Afrique. Ce soutien répond à l'urgence sanitaire notamment la Covid-19.

L'agence américaine va investir deux milliards de dollars dans les pays en développement, notamment en Afrique, en soutien au secteur de la santé. Cette aide cible en premier les entreprises du secteur de la santé confrontées au coronavirus. Baptisé « Initiative Santé et Prospérité », ce projet va mobiliser des investisseurs du secteur privé pour soutenir la résilience sanitaire. DFC compte investir, dans un premier temps, environ 500 millions de dollars, en prise de participation, en prêt et garantie contre les risques, en faveur des structures de santé présentant des besoins urgents en matériels, ou en soutien technique. Ensuite ce sont trois millions de dollars qui seront mobilisés.

L'agence DFC, nouveau bras financier américain remplace Overseas Private Investment Corporation (OPIC). « La crise sanitaire sans précédent à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui souligne l'importance de systèmes de santé résilients pour la

prospérité, la stabilité et la sécurité mondiales », a déclaré le directeur général de DFC, Adam Boehler. L'agence compte soutenir des projets éligibles devant « produire des résultats sanitaires tangibles dans les pays en développement, en renforçant les systèmes de santé, en soutenant le développement des infrastructures et en élargissant l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à la nutrition ». La structure accompagnera aussi les initiatives en faveur de l'autonomisation des femmes, avec un accent sur les pays africains.

En réponse à la pandémie de Covid-19, « DFC travaille avec des clients existants et nouveaux pour proposer des solutions qui renforcent les services de santé et injectent des liquidités dans les pays en développement », explique l'agence. La directrice générale du pôle initiative de DFC a déclaré : « En impliquant le secteur privé, nous pouvons promouvoir des investissements durables dans

la prestation des soins de santé. Nous aiderons, par la suite, à renforcer la résilience nécessaire dans les contextes en développement pour prévenir de futures épidémies ». DFC travaille depuis peu avec la Banque africaine de développement (BAD) et est déjà partenaire dans 150 projets en Afrique, notamment dans les secteurs de la santé, de l'énergie et des technologies.

L'Afrique représente 1% des dépenses globales de santé dans le monde, consacre environ 5% de son PIB à la santé, alors que ses importations en produits pharmaceutiques coûtent plus de 14 milliards de dollars par an. Le président de la BAD, Akinwumi Adesina, indiquait, lors d'une récente conférence virtuelle : « s'il existe 7 000 fabricants de produits pharmaceutiques en Chine et 11 000 en Inde, l'Afrique n'en compte que 375 alors que sa population représente environ la moitié de la population totale de ces deux géants asiatiques ».

Noël Ndong

CONTENTIEUX ÉLECTORAL AU BURUNDI

Agathon Rwaswa saisit la cour constitutionnelle

Candidat malheureux à la récente présidentielle au Burundi, Agathon Rwaswa a déposé un recours à la Cour constitutionnelle pour cause d'« irrégularités ».

« Nous venons de déposer notre dossier de recours à la Cour constitutionnelle », a déclaré Agathon Rwaswa, chef du Conseil national pour la liberté (CNL), à la sortie, le 28 mai, de la Cour constitutionnelle, affirmant avoir « produit des preuves qu'il y a eu une fraude massive ».

Charles Ndagijimana, président de la Cour constitutionnelle et ses collaborateurs, disposent de huit jours pour confirmer ou infirmer ces allégations. Et partant remettre en cause ou valider les données de la commission électorale qui a déclaré le général Évariste Ndayishimiye vainqueur avec 68,72 % des voix, loin devant Agathon Rwa-

sa (24,19 %).

Si aucune mission d'observation étrangère n'avait été accréditée par le gouvernement, Agathon Rwaswa est conforté par les rapports fournis par de nombreux journalistes locaux. Et surtout l'église catholique qui avait déployé 2716 observateurs le jour du scrutin. Lesquels ont eux aussi relevé « beaucoup d'irrégularités quant à la liberté et la transparence du processus électoral ».

L'église catholique a dénoncé, entre autres, « la contrainte exercée sur certains mandataires à signer d'avance le dépouillement du contenu des urnes, le bourrage de certaines urnes, le vote

à la place de défunts et de réfugiés, les procurations multiples et donc invalides, le fait qu'il y ait eu dans certains bureaux de vote des électeurs qui ont voté plus d'une fois ».

Agathon Rwaswa semble être conscient du biais de la justice burundaise. Avant même le verdict de la cour constitutionnelle, il a promis de recourir à la Cour de justice de l'Afrique de l'Est (EACJ) si son recours était rejeté. Le sort donc de cet opposant repose entre les mains de la justice. Obtiendra-t-il satisfaction ? Des questions qui trouveront sans nul doute réponses dans un proche avenir.

J.M.L.

LITTÉRATURE

Hommage à l'écrivain Félix Ibara Ndeli

La communauté des lettres vient de rendre un vibrant hommage à l'écrivain Felix ibara Ndeli, à travers une série d'évocations, de déclamations poétiques et de témoignages.

Au cours de cet hommage qui a eu lieu au siège du ministère de la Culture et des Arts, le comédien congolais Stan Matingou a déclamé un poème dont les textes ont été tirés dans le recueil de poésie de l'illustre disparu intitulé « Météore ». De son côté, le poète Huppert Malanda a fait une évocation sur la personne de Felix Ibara Ndeli. « *Il a laissé une vaste plantation de bonté. Ibara n'est pas capable de mourir plutôt, il continue à se perpétuer dans ses enfants, sa famille biologique et littéraire. Felix Ibara Ndeli est un citoyen du monde au sens pur du terme, un bon vivant qui a consacré l'essentiel de son temps à la pratique de l'altruisme. En vingt ans de collaboration fraternelle et multidimensionnelle avec lui, je n'ai jamais cessé de l'appeler...* », a-t-il indiqué.

Pour l'écrivain Noel Nkodia Ramata, Felix Ibara Ndeli est le résumé de Taty Loutard, Tchicaya Utamsi, Maxime N'Debeka. L'écrivain s'est dit content de voir la jeunesse revenir à la poésie. S'adressant aux écrivains, Noel Nkodia Ramata a fait savoir que la nouvelle généra-



tion ne va pas avec l'âge mais, avec l'âge de leur vivre.

« *Immortalisons nos écrivains. Je souhaite la bonne marche de la littérature congolaise et sur-*

tout la poésie. Le Congo est le premier et le plus grand pays africain dont le nombre d'écrivains est élevé. Je vous exhorte à lire et relire nos œuvres car, la

Les écrivains intervenant sur Felix Ibara Ndeli culture c'est le plus grand patrimoine », a-t-il dit.

Des témoignages ont été faits par Abraham Ibela, Antoine Bienaimé Obam Ondon (deux parlemen-

taires) et par les membres de la famille de l'illustre disparu.

Signalons que le livre intitulé « Elonda » que Felix Ibara Ndeli n'a pas pu publier sera édité à titre posthume l'année prochaine. Après cette cérémonie d'hommage, la communauté des lettres a déposé une gerbe de fleurs sur la tombe de l'illustre disparu, au cimetière du centre-ville à Brazzaville.

Felix Ibara Ndeli était un homme à plusieurs facettes. Il était un homme politique, président de la commission défense et sécurité de l'Assemblée nationale, ancien directeur général de la Caisse nationale de sécurité sociale, membre du Parti congolais du travail, ambassadeur pour la paix universelle zone Afrique centrale, écrivain et député d'Ollombo II. Il a été décoré dans l'ordre du mérite congolais au grade d'officier.

Félix Ibara Ndeli est décédé le 15 mai 2019. Il est auteur de trois œuvres littéraires (Météore, Brésil terre d'avenir, et Sécurité sociale et engagement espérance citoyenne), ainsi que de plusieurs réflexions politiques.

Rosalie Bindika

RENCONTRES INTERNATIONALES DES ARTS DE L'ORALITÉ

Les candidatures féminines vivement sollicitées

Les artistes du monde entier ont jusqu'au 25 juillet prochain pour s'inscrire à la 8e édition des Rencontres internationales des arts de l'oralité (Riao 2021) qui encourage, cette année, les femmes évoluant dans ce secteur à se représenter considérablement.

La question de la sous-représentativité des femmes lors des événements culturels et artistiques a longtemps fait débat. Pour y remédier, de nombreux promoteurs dans ce secteur incitent les femmes à postuler et à s'affirmer par leurs talents, leur dynamisme et leur professionnalisme, malgré quelques difficultés qui peuvent surgir sur leur chemin. A ce propos, le comité d'organisation des Rencontres internationales des arts de l'oralité (Riao) encourage les candidatures féminines car il recherche la parité dans la programmation de l'événement.

Le présent appel à candidatures des Riao 2021 concerne les conteurs, slameurs, humoristes, marionnettistes, musiciens, circassiens, porteurs de projets d'ateliers de communication et de formation.

La huitième édition se tiendra en novembre et décembre 2021 dans au moins cinq villes béninoises, avec pour thème principal : « *Engagement citoyen par l'art : préservons les eaux et forêts pour un développement humain durable* ». Cette édition veut mettre la notion de l'arbre et de l'eau au cœur des débats. Il s'agira, entre autres, par le biais de différents arts, de faire prendre conscience aux humains quels sont leurs rapports et leurs apports à l'environnement en vue de freiner les changements climatiques.

Pour postuler, chaque artiste doit soumettre : une demande de participation exprimant ses motivations, propositions et intentions ; un résumé de la proposition de son spectacle accompagné de supports audiovisuels, d'une fiche technique et d'une courte biographie (maximum 01 page). Par ailleurs, le comité d'organisation souligne que la priorité est accordée aux candidats ayant le souhait et la capacité de collaborer avec Katoulati et la direction générale du festival pour trouver le financement des frais de voyage et/ou de séjour.

Les dossiers sont à déposer à la direction générale du festival et au siège de l'association Katoulati à Cotonou pour les artistes résidant dans la capitale béninoise, ou à envoyer par courrier électronique aux adresses katoulati@gmail.com et riaobenin@gmail.com. Les candidats présélectionnés seront contactés en octobre 2020 pour la suite du processus.

Notons que les Riao dont la mission est l'engagement citoyen pour l'art, sont conjointement organisées par les associations béninoises Katoulati et Iminrio du Bénin, Téré Culture du Togo, en partenariat avec l'Amac en France.

Merveille Atipo

FOOTBALL

La CAF au chevet des associations membres

Au cours d'une réunion tenue le 28 mai par visioconférence, le Comité d'urgence de la Confédération africaine de football (CAF) a approuvé la distribution immédiate de 10,8 millions USD aux associations membres pour soutenir la gestion locale du football frappé de plein fouet par la pandémie de Covid-19.

Selon les décisions approuvées lors de cet échange, une somme globale de 10,8 millions USD (environ 6,7 milliards FCFA) sera transférée aux cinquante-quatre associations membres du continent dans le cadre d'un plan de secours destiné à alléger le fardeau financier de la communauté du football africain en cette période de crise sanitaire et économique due à la pandémie du Covid-19. « *En raison de la propagation rapide de la Covid-19, les associations membres de la CAF ont suspendu toutes les compétitions nationales, ce qui a accru le poids des charges financières sur leurs épaules. La CAF a donc décidé de modifier les conditions d'éligibilité pour accéder aux subventions annuelles, afin que toutes les associations*

puissent en bénéficier pendant cette période difficile », a déclaré le président de la CAF, Ahmad Ahmad. La plus haute instance du football africain a, par la même occasion, évalué l'opportunité d'un soutien financier supplémentaire aux associations pour la reprise et l'organisation de leurs compétitions nationales. Les deux compétitions interclubs, à savoir la CAF Total Ligue des Champions et la CAF Total Coupe de la confédération, avaient été suspendues après les quarts de finale en raison de la Covid-19.

Suspens autour du report ou pas de la CAN

La CAF tient à rappeler qu'elle surveille de près l'évolution de la situation et travaille avec les autorités compétentes, y compris l'Organisation mondiale de la santé) et la FIFA, afin

d'évaluer l'impact du virus sur le continent. Toujours lors de cette réunion du comité d'urgence de la CAF, il a été indiqué que des mesures relatives aux compétitions seront annoncées en temps opportun.

Le président de la CAF tempore les ardeurs. Ahmad Ahmad pense que l'instance n'a encore pris aucune décision concernant ses compétitions, malgré la multiplication des rumeurs sur la toile. « *Pour nous il est trop tôt pour parler ou se prononcer sur la suite des compétitions. Aujourd'hui, la priorité c'est de se concerter avec les associations membres et avec la FIFA pour trouver des solutions afin de soutenir le football au niveau des clubs, des Fédérations ainsi que des équipes nationales* », avait-il notifié sur beINSports.

Rude Ngoma

COUPE DU MONDE FÉMININE 2023

Le pays hôte sera connu le 25 juin

Le 25 juin prochain, la Fédération internationale de football association (Fifa) choisira le pays qui abritera la neuvième édition de la compétition.

Qui d'entre la Colombie, le Brésil, le Japon ou l'Australie, la Nouvelle-Zélande va abriter la compétition dans quelques années ? La réponse à cette question reste en suspens jusqu'au prochain conseil de la Fifa le 25 juin prochain. La plus haute instance du football mondial a promis mettre tout en œuvre pour que le tournoi connaisse un véritable engouement. Selon les responsables de la Fifa, c'est le pays qui aura

le dossier bien fourni et convainquant qui sera désigné. « *Le plus exhaustif, le plus objectif et le plus transparent de l'histoire* », a signifié Fatma Samoura, la secrétaire de l'institution.

Cette compétition de football qui se déroule tous les quatre ans réunira pour la première fois trente-deux équipes desquelles sortira le successeur des Etats-Unis, tenant du titre.

R.Ng.

IN MEMORIAM



Le temps passe, mais les souvenirs restent.
 Le 29 mai 2019-29 mai 2020, il y a de cela un an que disparaissait Mme Micheline Potignon Ngondo, présidente fondatrice de l'Association Ngondo pour la lutte contre la pauvreté (ANLCP).
 En ce jour de triste anniversaire, le bureau exécutif de l'ANLCP demande à l'ensemble des membres adhérents, sympathisants et tous ceux qui l'ont connue d'avoir une pensée pieuse pour elle. Que son souvenir puisse rayonner en tous.
 L'idéal d'humanité et les valeurs de femmes de cœur, d'action, d'amour et de partage qui la caractérisait, resteront gravés dans les esprits des militants et sympathisants de l'ANLCP.
 Que la mémoire de notre chère présidente repose en paix dans la miséricorde de Dieu.
 Le bureau exécutif de l'ANLCP.

Adieu
 Maman Joséphine Likoka



La famille Manzola Manebi,
 ses filles Ikoka Manebi Carine et
 Madame PONGAULT (Meddha) née Elonga-Vandelf,
 ont la très grande tristesse de vous faire part de son décès !
 Elle a été enlevée à leur inébranlable affection
 le 25 mai 2020 à Kinshasa.

Le programme de ses funérailles
 fera l'objet d'un prochain communiqué.

« Repose en paix Likokette »

BUROTEC

Un fournisseur unique pour votre bureau

Agence Pointe-Noire
 98, Bld Charles de Gaulle - B.P. 828
 Pointe-Noire - République du Congo
 Tél. : 05 537 14 46 / 05 537 14 47 / 22 294 08 04
 contact@burotec.biz / sales@burotec.biz

Agence Brazzaville
 Rond point de la gare, immeuble Airtel, Centre-Ville
 Brazzaville - République du Congo
 Tél. : 05 537 14 71 / 05 537 14 75
 contactbzv@burotec.biz / salesbzv@burotec.biz

www.burotec.biz

COVID-19

Quelques failles décelées dans la gestion de la pandémie

Les déficiences remarquées risqueraient, selon les experts du Cadre de concertation national de la société civile (CCNSC), d'accentuer le spectre de la fragilité en diluant tous les efforts déployés dans l'atténuation des effets de la pandémie pour atteindre la résilience.

La pandémie du coronavirus poursuit en RDC sa croisée meurtrière comme l'attestent les derniers chiffres en rapport avec son niveau de propagation sur le territoire national. D'après les dernières statistiques de l'équipe de riposte à la Covid-19, le cumul oscillerait actuellement autour de 2833 cas confirmés avec, à la clé, des centaines de nouveaux cas détectés au quotidien, tant à Kinshasa que dans l'arrière-pays. Cette situation alarmante a poussé le CCNSC à réfléchir en profondeur sur la gestion de la pandémie à la lumière des critiques émises à l'endroit du Comité multisectoriel de riposte à la covid-19. Cette structure placée sous la supervision du ministre de la Santé paraît ne pas être à la hauteur des attentes. En appui aux efforts déjà fournis en vue de contenir les effets néfastes de la pandémie, le CCNSC s'est organisé en groupe de travail pour produire un mémorandum contenant ses propositions, lesquelles propositions s'inscrivent dans la dynamique de lutte pour plus d'efficacité dans l'action.

Dans son rapport publié le vendredi 29 mai, cette plate-forme des organisations de la société civile a relevé des

failles dans la gestion de la pandémie, tout en se félicitant des décisions courageuses prises par le chef de l'Etat pour limiter tant soi peu les dégâts. Ces failles, note cette structure, « risqueraient d'accentuer le spectre de la fragilité en diluant tous les efforts déployés dans l'atténuation des effets de la pandémie pour atteindre la résilience ». De la faiblesse du dispositif organisationnel liée aux multiples centres décisionnels ayant une implication néfaste dans la coordination de la riposte au manque d'une approche efficace de communication et de sensibilisation de proximité pour le changement de comportements, le CCNSC est d'avis qu'il faille urgemment rectifier le tir. Et lorsqu'on ajoute la faible capacité de dépistage ainsi que la non-mise en contribution de l'Institut national des statistiques pour faire des enquêtes complémentaires objectives, l'on comprend la nécessité de réorienter les stratégies et les décisions pour assurer l'efficacité de la riposte avec des données désagrégées. Moralité : la crédibilité des données chiffrées publiées régulièrement par le bulletin de l'équipe de riposte à la covid-19 est plus que jamais sujette à caution. D'où

quelques pistes de solution proposées par les experts du CCNSC.

Ce regroupement des organisations de la société civile recommande, entre autres, le renforcement des capacités d'autres laboratoires en provinces pour augmenter la capacité de dépistage, d'autant plus que la maladie se répand à une vitesse exponentielle et que l'INRB se déploie dans toutes les provinces. Outre l'éducation des masses et la réduction du train de vie de l'Etat pour suppléer au gap restant, le CCNSC plaide pour une prise en charge globale et durable de la riposte. Celle-ci passera notamment par la valorisation du Programme d'urgence multisectoriel d'atténuation des effets de la covid-19 validé par le gouvernement. Ce plan propose une coordination des actions et prend en charge les aspects urgents, globaux et transversaux (multisectoriel), les provinces, la recherche, etc. Dans un contexte de relâchement collectif dans la mise en application des mesures barrières, les recommandations du CCNSC tombent à point nommé pour tenter de freiner la propagation de ce nouveau virus sur l'ensemble du territoire national.

Alain Diasso

DÉCÈS À LA PRÉSIDENTIE

Kasongo Mwema écarte la thèse d'empoisonnement

La série des décès enregistrés ces derniers temps à la Présidence de la République a suscité des réactions en sens divers dans l'opinion. Face à la clameur publique, mais aussi à la suite aux interprétations souvent malencontreuses auxquelles ont donné lieu ces décès, le porte-parole du chef de l'Etat s'est fait le devoir d'éclairer l'opinion à ce sujet.

Intervenant le vendredi 29 mai en plein journal télévisé sur la RTNC, Kasongo Mwema a balayé d'un revers de la main la thèse d'empoisonnement à laquelle adhèrent de nombreux congolais pour justifier ce qui se passe à la première Institution du pays. Pour lui, la covid-19 est la seule cause des décès déplorés jusque-là à la Présidence de la République. Il a dit comprendre aisément le tollé que cette situation a créé dans l'opinion et pense que cela ne pouvait en être autrement vu que la Présidence attire sur elle tous les regards et toutes les attentions en tant qu'institution-phare du pays. Et pourtant, la même situation peut être observée ailleurs, dans d'autres milieux officiels, a-t-il précisé. Il reconnaît tout de même que la présidence reste un des milieux le plus exposé dans le sens où plusieurs personnalités la fréquentent au quotidien pour diverses raisons.

Au-delà de l'émotion, Kasongo Mwe-

ma invite ses concitoyens à développer un esprit de discernement pour ne pas céder à certaines insinuations malveillantes véhiculées par les réseaux sociaux. A propos de l'hypothèse répandue d'empoisonnement des bureaux et services de la présidence à partir de la climatisation, le porte-parole du chef de l'Etat s'est voulu plutôt cartésien. « Quand cela a-t-il été fait, par qui et par quel moyen ? » s'est-il interrogé, préférant laisser aux scientifiques le soin de confirmer ou d'infirmer ces allégations. « Aucune preuve scientifique à ce jour n'indique que tous ces décès seraient le fait d'autre chose que la covid-19 », a renchéri ce proche collaborateur du chef de l'Etat. Il a déclaré s'en tenir aux preuves scientifiques et non aux simples spéculations. Et d'affirmer que la Présidence de la République a pris un train des mesures pour s'adapter à l'évolution de la pandémie.

Outre l'observance des mesures bar-

rières, un portail de désinfection a été érigé à l'entrée des bureaux du chef de l'Etat, a-t-il indiqué. En plus de cela, la présence des personnes par service a été restreinte, sans oublier l'instauration des tests rapides sur le site présidentiel, question de pallier les aléas dus aux retards dans la livraison des résultats. Si besoin s'en fait au regard des données fournies par le baromètre, a-t-il précisé, ces mesures seront renforcées pour protéger l'ensemble du personnel de la présidence. Et d'ajouter que tous les services opérant sur le site présidentiel sont actuellement en alerte maximale et qu'il serait même envisagé la possibilité de fonctionner en mode télétravail afin de parer à toute éventualité. Rappelons que, depuis que le coronavirus a été officiellement déclaré en RDC, la présidence de la République a aligné près d'une dizaine des décès parmi les proches collaborateurs du chef de l'Etat.

A.D.

DIFFÉREND FRONTALIER RDC-ZAMBIE

Le Congo Brazzaville apporte ses bons offices

Le différend frontalier entre la RDC et la Zambie était au menu de l'audience que le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a accordé le jeudi 28 mai à la cité de l'Union africaine au ministre congolais des Affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger, Jean-Claude Gakosso.

Porteur d'un message du président Denis Sassou N'Guesso à son homologue RD-congolais, le ministre Jean Claude Gakosso, qui s'est livré à la presse au sortir de l'audience, a relativisé ce différend frontalier, estimant qu'il ne devrait pas occulter d'autres problèmes plus urgents auxquels la sous-région fait actuellement face. Il s'agit notamment des questions liées au développement économique au bénéfice des populations de la sous-région. « Il n'est pas question de dépenser de l'argent pour des

conflits fratricides inutiles », a-t-il martelé avant d'inviter les dirigeants à travailler pour qu'il y ait la paix dans la sous-région, notamment à la frontière congolo-zambienne. Là-dessus, il est à noter que la brouille s'est localisée plus vers les provinces de Tanganyika et du Haut-Katanga où les troupes zambiennes manifestent des velléités d'annexion d'une partie du territoire RD-congolais en essayant de mettre, d'ores et déjà, plusieurs localités sous leur coupe.

Egrenant le contenu de son agenda,

l'émissaire de Denis Sassou N'Guesso, qui venait d'être reçu précédemment par le président Edgard Lungu de la Zambie, a cité le zimbabwéen Emerson Mzagwa comme son prochain hôte, l'objectif de cette itinérance étant de rechercher les voies et moyens de parvenir à une paix véritable entre les Etats de la sous-région.

Evoquant la problématique de la covid-19, du reste évoquée avec le chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, le ministre Gakosso a mis en relief la solidarité entre les peuples de deux rives dans le contexte difficile de l'heure caractérisé par cette pandémie. De part et d'autre du fleuve Congo, a-t-il noté, le retour à la vie normale, loin de toute restriction, passe pour un vœu largement partagé.

A.D.

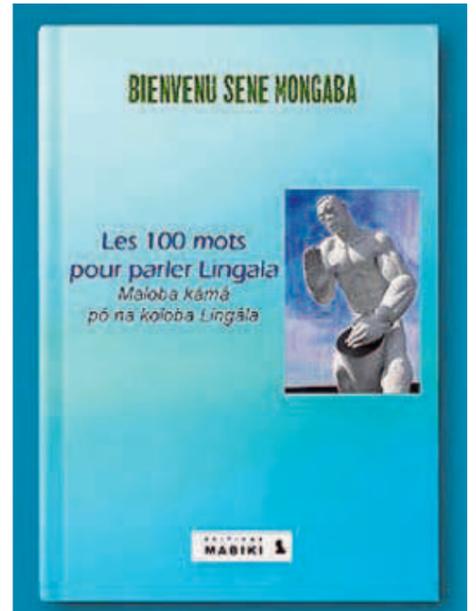
LIVRES

Apprendre le lingala avec les Éditions Mabiki

La librairie de proximité ouverte au public à Masina, depuis janvier dernier, propose une livraison à domicile de *Les 100 mots pour parler lingala*, *100 verbes pour parler lingala* et *Instant lingala* trois ouvrages bilingues pour une meilleure maîtrise de cette langue parlée dans les deux Congo vulgarisée à travers de nombreux tubes et très prisée en Côte d'Ivoire où la parler fait très tendance.

Avec la publication de sa grammaire bilingue français-lingala, *Les 100 mots pour parler lingala*, les Éditions Mabiki contredissent la pensée répandue que le lingala est une langue pauvre, n'est pas dotée de terminologies scientifiques.

Bienvenu Sene Mongaba à qui l'on doit l'écriture du livre affirme qu'il « facilite l'apprentissage du lingala » et donne la preuve par neuf qu'elle comporte une richesse juste mal connue. Présenté sous la forme d'un lexique français-lingala de près de 2000 mots les plus



utilisés, *Les 100 mots pour parler lingala* se veut pratique à tout point de vue. L'éditeur souligne qu'il a un atout indéniable car il aide « à formuler de belles phrases en seulement une semaine ». L'on y trouve pour ce faire : « *Les phrases de base ainsi que leurs traductions déjà composées* », explique-t-il. En définitive, affirme son auteur, « *Parler le Lingala devient alors un jeu d'enfant avec les éditions Mabiki* ».

100 verbes pour parler lingala, précis de conjugaison également bilingue français-lingala et lingala-français, propose les verbes d'usage courant dans les conversations quotidiennes. Par-delà, il donne une description de la conjugaison à travers les temps, les aspects et les modes les plus utilisés en lingala parlé à ceci s'ajoute une série de table de conjugaison de quelques verbes réguliers et irréguliers.

Instant lingala quant à lui est un mini-dictionnaire anglais-lingala. Le titre complet *Instant Lingala - English for Kinshasa* qui se traduit par *Lingala instantané - l'anglais pour Kinshasa* exprime la pensée de Bienvenu Sene Mongaba qui l'a conçu comme « un outil essentiel et convivial pour les anglophones qui souhaitent apprendre le lingala ». L'auteur le tient également pour « un guide précieux et efficace pour les locuteurs du lingala qui désirent améliorer leur anglais ». L'ouvrage a donc l'avantage de servir dans les deux sens. Cerise sur le gâteau, il comporte des dialogues complets pour « aider à démarrer immédiatement ».

Livraison à domicile garantie

Les Éditions Mabiki soutiennent que ces trois publications disponibles dans leur librairie à la commune de Masina est le nec plus ultra pour un apprentissage aisé du lingala. Il permet, précise-t-on, de « parler et écrire parfaitement lingala selon les normes linguistiques ». Elles proposent dès lors aux étrangers résidant dans les Congo de profiter du confinement pour apprendre ou approfondir son Lingala avec *Les 100 mots pour parler lingala* et *100 verbes pour parler lingala*. Mais elle offre de même aux Kinois de parfaire leur anglais avec *Instant lingala*. Par ailleurs, eu égard au contexte actuel de la pandémie de Covid-19, les Éditions Mabiki se proposent d'effectuer une livraison à domicile des ouvrages après commande. « *Point n'est besoin de venir les acheter en ce temps où la Covid-19 restreint nos mouvements. Merci donc de commander et notre livreur-masqué vous les apportera chez vous* », rassurent-elle.

Nioni Masela



SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°005 / DURQuaP / 2020
REPUBLICQUE DU CONGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES (DURQuaP)

EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'ACTUALISATION DES DEUX (02) NOTICES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (NIES) RELATIVES AUX TRAVAUX DE VOIRIES PHASE I POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES VOIRIES PAR PAVAGE ET ASSAINISSEMENT ET DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES DE LA PHASE II A BRAZZAVILLE ET A POINTE-NOIRE.

N° de Prêt : BIRD 8588-CG

N° de référence : CG-DURQuaP-108-SC-QC

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « Actualisation des deux (02) Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) relatives aux travaux de voiries phase 1 pour les travaux de construction des voiries par pavage et assainissement et drainage des eaux pluviales de la phase 2 à Brazzaville et à Pointe-Noire ».

2. Les services de consultant (« Services ») consistent à : (i) - faire la revue de la documentation, particulièrement celle des rapports des NIES relatives à la construction des voiries de la première phase de Brazzaville et de Pointe Noire, (ii) - relever et mettre à jour les différents points identifiés dans les deux (02) NIES de la phase 1 pour lesquels, les données ou les informations sont dépassées ou nécessitent une actualisation, (iii) réaliser une visite des sites de projet et particulièrement des 20km des

voiries retenues y compris des exutoires pour l'aménagement en phase 2, (IV) identifier, analyser les impacts tant positifs que négatifs possibles sur l'environnement et la population que pourraient engendrer les travaux l'aménagement par pavage de 20 km des voiries structurantes, ainsi que l'assainissement et le drainage des eaux pluviales dans sa deuxième phase, (V) proposer des mesures de bonification des impacts positifs et de suppression, d'atténuation ou de compensation des impacts négatifs y relatifs et (VI) élaborer deux Plans de Gestion Environnementale et sociale (PGES), prenant en compte les exutoires retenus et comprenant des mesures de mitigation et un budget afférent.

3. La Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral /Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP) invite les firmes de consultants qualifiés (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants doivent fournir des renseigne-

ments sur leur expérience et leurs qualifications pour exécuter les services pressentis. Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

6. Un Consultant sera choisi selon la méthode « Qualification de Consultants » (QC) » telle que décrite dans les Directives de Consultants.

7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.

8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 12 juin 2020 à 10 h 00 (heures locales)

Secrétariat DURQuaP

A l'attention du Coordonnateur

Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya) ; Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO; BP: 14 729 - Brazzaville - République du Congo.

Tél : 22 613 90 36 / (+ 242) 05 776 90 57 / 06 667 22 29

Email : cepdurquapdgg@gmail.com

**Le Coordonnateur du Projet,
BATOUNGUIDIO. -**

COMMUNIQUÉ

Le Président du Conseil d'Administration de WILLIS TOWERS WATSON CONGO, société anonyme au capital de Francs CFA 26.000.000, dont le siège social est à Pointe-Noire (République du Congo), au n° 118 de l'avenue Fayette TCHITEMBO; Plateaux centre-ville, immatriculée au REGISTRE DE Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro

CG/PNR/09 B 1103, Boîte Postale: 1901, vous informe de la tenue de la réunion du Conseil

d'Administration à laquelle vous êtes conviée le 16 juin 2020, au siège social de WILLIS TOWERS WATSON AFRIQUE DE L'OUEST & CENTRALE, sis avenue Noguès Plateau, 01 BP 5675 Abidjan 01, Côte d'Ivoire; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Examen du rapport d'activité de la Direction Générale,
- 2) Examen du rapport du Commissaire aux Comptes établi conformément à l'article 715 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique,
- 3) Examen et arrêté des états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- 4) Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- 5) Examen des conventions réglementées,
- 6) État des mandats,
- 7) Examen des opérations à soumettre, le cas échéant, à l'autorisation préalable du Conseil en application de l'article 18.2 des statuts;
- 8) Préparation et convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ; rédaction du rapport du conseil d'administration, approbation de l'ordre du jour et des projets de résolutions de cette assemblée ;
- 9) Questions diverses, pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

NÉCROLOGIE

M. Bombete Gaston et son épouse Bombete Rosalie née Otonga ont la profonde douleur d'annoncer aux parents de Brazzaville, Pointe-Noire, Mossaka, Boyoko Biri, Bilingi, Bohoulou, Boka et Boundji la gune, ainsi qu'aux amis et connaissances, le décès de leur fils, Bombete Gabriel « Gaby » survenu à Paris le 25 mai 2020.

La veillée mortuaire se tient à Poto -Poto au numéro 83 de la rue Loango.



Tsolemon Dit Goumba, agent des Dépêches de Brazzaville, Noël Afambounou (Dior Man), les familles Afambounou et Itoua ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances du décès de leur fils, oncle, neveu, Bienvenu Diornel Oko Afambounou, survenu le lundi 18 mai 2020 des suites d'un accident de circulation.

La veillée mortuaire se tient au n° 12 de la rue Otsouamva à Nkombo (réf. : SNE-IST).



REMERCIEMENTS

Wilfrid Babackas à Pointe-Noire, les familles Ebouka Babackas et Gnalabeka à Brazzaville, les familles Kwaou et Mata à Libreville au Gabon, vous adressent leurs remerciements pour toutes les marques de sympathie et de délicates intentions que vous leur avez témoignées à la suite du décès inopiné de David Mathieu Frédéric Ekia Babackas survenu le jeudi 21 mai 2020, à Libreville, au Gabon.

Décédé dans sa 29^e année, David Mathieu a été inhumé au cimetière de Mindoubé, à Libreville le vendredi 29 mai 2020.

Dieu veuille l'accueillir en son paradis



CORONAVIRUS

Les sénateurs de Pointe-Noire et du Kouilou assistent les personnes vulnérables

Les descentes parlementaires, effectuées les 28 et 29 mai au niveau des conseils départementaux de Pointe-Noire et du Kouilou, ont permis aux sénateurs de ces deux départements de faire un don de vivres et non-vivres aux personnes démunies.

Comme à l'accoutumée, l'objectif des descentes a été de faire un compte-rendu des trois sessions du Sénat (la 6e session ordinaire et les deux sessions extraordinaires qui se sont tenues à Brazzaville) aux élus locaux, leurs mandants. Tenant compte du contexte actuel marqué par la crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19, les sénateurs n'ont pas voulu venir les mains vides. Ils ont donc pensé faire un geste du cœur vis-à-vis des personnes vulnérables.

Le collectif des sénateurs conduit par le vénérable Gabriel Nzambila a remis des dons constitués de sacs de riz, de bidon d'huile, de cartons de savon, de pâtes alimentaires, de masques de protection ainsi que de mégaphones. Lesdits dons ont été réceptionnés par Jean François Kando, député maire de la ville, pré-



sident du conseil départemental et municipal de Pointe-Noire, à l'Hôtel de ville et par Alexandre Mabiala, président du conseil départemental du Kouilou au siège de la Préfecture.

Il faut dire que les sénateurs ne sont pas à leur première action dans le cadre de la lutte contre la covid-19. L'ensemble du Sénat congolais a apporté, il y a quelque temps, une contribution

Le don des sénateurs / crédit photo adiac de 75 millions au fonds de solidarité mis en place par le président de la République pour contrer la propagation de ce virus dans le pays. « En dehors de cet apport collectif, nous nous sommes

demandé quel effort supplémentaire nous pourrions faire pour apporter notre aide aux personnes vulnérables. Nous avons donc pensé faire ce don. Nous ne pouvions pas aller directement auprès des populations parce que nos mandants sont les conseillers », a expliqué le sénateur Jean Felix Tchicaya. Les deux conseils départementaux se chargeront de distribuer les dons reçus aux bénéficiaires. Les mégaphones serviront à sensibiliser la population dans les différents quartiers de Pointe-Noire et les différentes sous-préfectures du Kouilou sur les mesures prises par le gouvernement pour contrer la propagation de la covid-19 et sur les mesures barrières », a indiqué le sénateur Victor Foudi.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

HUMEUR

Quand des spéculations sur l'année blanche échouent !

Sans langue de bois aucune, car nous l'avons constaté très tôt lors de la prise par les autorités nationales des mesures de la fermeture des écoles et autres à cause de la pandémie du coronavirus, certains citoyens malintentionnés n'ont jamais accepté que les pouvoirs publics allaient créer les stratégies pour sauver l'année scolaire en cours et, surtout, faire passer les examens d'Etat, à savoir le certificat d'études primaires et élémentaires, le brevet d'études du premier cycle et le baccalauréat pour ne parler que de ces trois examens d'Etat.

Ainsi, dès l'arrêt quelque peu brutal des compositions du deuxième trimestre à cause de la présence sur le territoire national du premier cas confirmé de la pandémie du coronavirus au mois de mars, ces malintentionnés ont commencé à spéculer sur l'éventuelle année blanche. Nonobstant la mise en œuvre de la première mesure pour sauver l'école, celle relative à l'école à domicile qui passait sur les médias, notamment la presse écrite et la télévision, ces malintentionnés ne voyaient qu'un semblant de solution, car ils continuaient à créer de la confusion dans des quartiers et villages tout en « proclamant », semble-t-il, l'année « blanche » qui était déjà visible et incontournable dans leur esprit. Oh ! Quel cauchemar pour des parents en écoutant de tels propos.

Toujours dans les mesures visant à sauver l'école, l'organisation de la visio-conférence par des autorités nationales chargées des questions éducatives des pays africains, a permis d'appuyer la stratégie de l'école à domicile. Et bien, cela n'avait toujours pas convaincu ces malintentionnés qui ont souhaité voir l'année être blanchie. Encore que ces stratégies pour sauver l'école ne se sont pas arrêtées là, car en plus des cours à domicile et des cours par télé-conférence où des élèves avaient la possibilité de poser directement des questions aux professeurs, il y a eu l'élaboration des fascicules de toutes les matières pour toutes les classes d'examen qui ont été par la suite distribués aux élèves.

Oui, le constat a été que toutes ces stratégies réunies ont laissé quelque peu sceptiques certains parents qui ont été abusés par ces malintentionnés aux informations grossières et mensongères. « L'école est fermée pour de bon », disaient-ils, sans gêne aucune. Et c'est la communication du Premier ministre annonçant la réouverture des écoles à partir de la date du 1er juin de l'année en cours qui a poussé ces « langues » à commencer à se sentir gênées dans des quartiers, car leurs mensonges perdaient petit à petit sa saveur, celle de l'année blanche. Ajoutées à l'annonce de la réouverture des classes, la campagne de désinfection des écoles et les différentes tribunes des autorités chargées des questions éducatives, le moment était venu de voir totalement ces gens-là perdre leur bec. Ainsi donc, la reprise des cours devenait une réalité et non une vue de l'esprit comme l'ont pensé, depuis le 1er avril dernier, ces malintentionnés qui ont beaucoup spéculé sur l'année blanche. Encore que certains dans des quartiers n'arrivent plus à fixer leurs voisins immédiats dans les yeux.

Comme on le voit, les mauvais citoyens ne sont pas que ceux-là qui commettent des actes antisociaux, notamment voler, violer, violenter, transgresser des lois, braquer et autres. Mais ce sont aussi ceux-là qui rament à contre-courant le cours de l'histoire pour voir échouer les bonnes initiatives républicaines. Ces malintentionnés, au lieu de chanter au départ l'année blanche en se frottant des mains, pouvaient bien élaborer leurs stratégies en les associant à celles des pouvoirs publics pour pouvoir sauver l'école. Et comme l'école reprend maintenant, c'est la honte totale, suivez mon regard ! Ils sont dans nos quartiers, ces « nihilistes » nuisibles.

Faustin Akono

DROITS DES CONSOMMATEURS

Jean-Claude Mabiala réagit à la facturation mensuelle d'E²C

Après le confinement, la société E²C a commencé à distribuer les quittances du mois de mars à ses clients. Jean-Claude Mabiala, président de l'Association de défense des droits des consommateurs du Congo (ADDCC) fustige cette façon de faire, en désaccord avec le contrat bimestriel liant le consommateur à la société d'électricité.

Durant tout le confinement, E2C a abattu un travail digne d'éloge puisque les perturbations en fourniture d'électricité ont été moindres, a dit Jean-Claude Mabiala. « Pendant cette période, on a pas tellement connu de perturbations dans la fourniture de l'électricité et l'on a pas non plus vu les agents procéder aux coupures d'électricité. Les directives édictées par le gouvernement ont été bien respectées. Seulement, nous ne sommes pas d'accord sur leur façon de faire, puisqu'ils sont en train de distribuer les factures du mois de mars. En effet, pour les villes de Brazzaville et Pointe-Noire, la facturation a toujours été bimestrielle par contre dans l'Interland, elle est mensuelle », s'est-il plaint.

Avec cette facturation mensuelle imposée à tous, l'ADDCC se demande sur quelles bases E2C a calculé le montant à facturer, surtout que les consommateurs ont déjà soldé les mois de janvier et février. Pour elle, si l'on prend la gratuité de l'électricité décidée par le gouvernement pendant la durée du confinement d'avril à mai, logiquement on ne devrait payer l'électricité qu'après cette période. E²C est tenue à nous clarifier cette situation qui manifestement sème le flou dans la conscience des consommateurs. Une autre question à éclaircir,



Le président Jean-Claude Mabiala Crédit photo Adiac

c'est le cas des clients qui sont au régime du forfait qui payent ici à Pointe-Noire 36 241 frs tous les deux mois. Avec cette facturation fractionnée, vont-ils seulement payer la moitié de cette somme, soit 18 210 frs ? Les explications s'imposent également, a-t-il ajouté.

Pour Jean-Claude Mabiala, les consommateurs sont disposés à payer le mois de mars puisqu'ils ont consommé l'électricité. Aux consommateurs, Jean-Claude Mabiala demande à tous d'être attentifs, éveillés et vigilants et surtout de relever l'index de leur

consommation. Ce n'est que par ce moyen qu'ils pourront faire une réclamation judiciaire le cas échéant. Selon Jean-Claude Mabiala, le fait de ne facturer que les ménages n'arrange pas les autres consommateurs qui utilisent l'électricité et qui, pendant cette période de confinement, sont restés sans revenus pour cause d'arrêt de leurs activités. Comment payeront-ils toutes ces factures puisqu'ils étaient inactifs. Voilà autant de questions qui méritent des réponses claires et simples, a conclu Jean-Claude Mabiala.

Hervé Brice Mampouya

VATICAN

Le pape procède aux nominations au Congo

Par bulletin du Bureau de presse du Saint-Siège du samedi 30 mai, le Vatican communique ses renonciations et nominations. Au Congo : érection de la Province ecclésiastique de Pointe-Noire avec la nomination du premier archevêque métropolitain et l'érection de la Province ecclésiastique d'Owando au Nord du pays avec la nomination du premier archevêque métropolitain.



S.E. Victor Abagna Mossa

Le Saint-Père a érigé la province ecclésiastique de Pointe-Noire (République du Congo), élevant le diocèse en question en église métropolitaine; elle aura les diocèses de Dolisie et Nkayi comme églises suffragantes et a nommé le premier archevêque métropolitain S.E. Miguel Ángel Olaverri Arroniz, S.D.B., actuel évêque de Pointe-Noire. Dans cette configuration, la nouvelle province ecclésiastique de Pointe-Noire en République du Congo aura pour suffragants les diocèses de Dolisie et Nkayi. Elle sera également appelée la Province ecclésiastique du Sud-Ouest

Au Nord du pays, l'érection de la Province ecclésiastique d'Owando a été faite avec la nomination du premier archevêque métropolitain 2. Cette œuvre du Saint-Père s'accompagne de l'élévation en église métropolitaine, attribuant ainsi les diocèses d'Impfondo et de Ouesso comme églises suffragantes. Il a également nommé le premier archevêque métropolitain S.E. Victor Abagna Mossa, jusqu'ici évêque du même siège.

La nouvelle province ecclésiastique d'Owando aura comme suffragettes les diocèses d'Impfondo et de Ouesso. Elle sera également appelée la Province ecclésiastique du Nord.

Marie Alfred Ngoma

COVID-19

Fulbert Bokyendzé invite les dirigeants à protéger les sportifs

Le directeur technique de la Fédération congolaise des sports de boules (Fécoboules) souhaite que les gestionnaires du sport national prennent des initiatives visant à protéger et soutenir les athlètes et fédérations en difficulté à cause de la pandémie de coronavirus (Covid-19).

Fulbert Bokyendzé estime que le ministère des Sports et de l'Éducation physique et le Comité national olympique et sportif congolais devraient s'inspirer du geste fait par la Fédération congolaise de football à sa famille pour manifester son soutien à toutes les fédérations sportives nationales surtout celles qui ne bénéficient pas de l'aide des instances internationales. De même, la Fédération internationale de football association, a-t-il rappelé, a donné les moyens à la Fécofoot qui lui a permis à son tour de soutenir ses clubs, ligues, les joueurs et dirigeants pendant cette période de crise sanitaire avant d'abonder le fonds national de solidarité contre la Covid-19. La réalité, a-t-il dit, n'est pas la même dans toutes les fédérations.

« Lorsque vous avez une population, il faut savoir comment la gérer. La Covid-19 bat son plein par exemple. Qu'est-ce que les dirigeants de notre sport ont fait jusqu'à présent pour les sportifs congolais. Nous regardons la télévision et lisons les journaux mais nulle part il est écrit qu'on nous a apporté même les bavettes. Nous sommes les sportifs congolais. Mais si la Covid-19 vide tous les sportifs congolais, avec qui irez-vous en compétition ? » s'est-il interrogé.

Le directeur technique de la Fécoboules a également souhaité



Fulbert Bokyendzé, directeur technique des Diables rouges pétanque DR

que la direction générale des sports mette en pratique la politique de suivi des dirigeants et athlètes éloignés des terrains pour des cas liés à la maladie en leur apportant ne fût-ce qu'un soutien moral. Soulignons que Fulbert Bokyendzé n'est plus actif sur le terrain depuis deux ans à cause de son état de santé. Selon lui, seul le conseiller aux sports du ministre l'appelle régulièrement pour avoir de ses nouvelles. « Cela me touche. Mais du point de vue de la structure, (la gestion des ressources humaines du

sport), qu'est-ce qu'ils font ? Est-ce qu'ils peuvent savoir qui devient qui ? où se trouve-t-il en ce moment précis ? Cela fait deux ans que je suis à la maison malade. On devrait avoir quand même une politique du suivi des athlètes. Quand on parle de l'assistance, l'on pensera automatiquement à l'argent mais non. On peut venir ou contacter quand même tel joueur ou tel technicien pour lui dire que cela fait un bout de temps que l'on ne vous voit pas ou nous avons appris de votre état de santé. Je pense que cela lui ferait du bien », a-t-il signifié, avant de poursuivre : « Mais quand vous les abandonnez, vous attendez à quoi ?

le jour où ils vont mourir ? C'est en ce moment là où on va sortir de l'argent... On ne doit pas attendre ce vilain moment pour assister la famille après le départ de notre frère », a-t-il commenté. En rappel, Fulbert Bokyendzé est l'artisan des meilleurs résultats des Diables rouges pétanque pendant les deux dernières olympiades. Avec lui, les Congolais ont participé à plusieurs compétitions continentales au cours desquelles ils ont glané des médailles. Lors des Jeux africains par exemple, la pétanque congolaise avait glané la médaille d'argent aux tirs de précision.

James Golden Eloué

RÉFLEXION

La nouvelle « guerre froide »

La semaine qui vient de s'achever a confirmé, hélas, ce que nous écrivions ici même lundi dernier à propos de la « folie des grandeurs » qui gagne aujourd'hui les puissants du monde. Tout au long de ces sept journées, en effet, les actions, les déclarations, les gesticulations des « Grands » ont montré que la communauté internationale loin, bien loin de resserrer ses rangs pour combattre efficacement la pandémie du Covid-19 profite, si l'on peut dire, de cette crise pour affirmer ses divisions. Avec au centre du jeu les grands et très riches Etats de l'hémisphère nord qui défient leurs adversaires alors même qu'ils siègent de façon permanente autour de la table du Conseil de sécurité des Nations unies.

Deux séries d'événements se sont produits ces derniers jours que les institutions internationales chargées de préserver la paix se sont bien gar-

dées de dénoncer, sans doute par peur de représailles dont la rupture entre les Etats-Unis et l'Organisation mondiale de la santé à propos du coronavirus donne une idée précise. La première a été l'aggravation brutale des conflits en Asie avec la reprise des troubles à Hong-Kong, la menace de plus en plus claire que fait peser la Chine sur Taïwan et, surtout, la montée des tensions frontalières entre l'Inde et la Chine au Ladakh, dans l'Himalaya. La deuxième série a été la relance de la course aux armements qui conduit les Etats-Unis à se retirer progressivement des accords militaires conclus pour mettre fin à la « guerre froide », qui amène de son côté la Russie à renforcer ses capacités militaires, qui conduit des pays comme l'Iran et la Corée à se doter à leur tour d'armes de destruction massive, qui oblige les communautés régionales comme l'Union européenne à envisager elles-mêmes la mise en place d'un système de défense commun et autonome.

Tout indique aujourd'hui qu'une nouvelle « guerre froide » s'instaure en réalité à l'échelle planétaire dont les « Grands » de ce temps sont les vrais responsables quoi qu'ils prétendent. Un conflit potentiel d'autant plus dangereux qu'il s'accompagne d'une reprise de la prolifération nucléaire dont le danger sera infiniment plus grand que la précédente en raison du nombre de pays qui cherchent à se doter de ce type d'armes, du risque de voir l'espace proche de la Terre devenir à bref délai un champ de bataille, de l'ampleur des recherches et des découvertes que laisse prévoir le développement non contrôlé de l'intelligence artificielle, bref de l'absence totale de conscience qui marque dès à présent cette nouvelle course aux armements.

Ce qui nous frappe le plus, nous observateurs de la scène internationale, dans le contexte pour le moins inquiétant qui se met en place est le fait qu'aucune voix ne s'élève, pour

l'instant du moins, afin de dénoncer cette dérive générale et tenter de la stopper avant qu'elle ne débouche sur un nouveau drame planétaire dont les deux guerres mondiales du siècle précédent ont montré le coût démesuré. Cela alors même que, d'une part, la dégradation de l'environnement naturel fait peser une menace mortelle sur l'humanité tout entière et que, d'autre part, la communauté humaine dispose aujourd'hui de tous les moyens techniques, économiques, financiers pour asseoir la paix mondiale sur des bases plus solides, plus durables.

Qui, aujourd'hui, est capable de faire entendre la voix de la raison aux Donald Trump, aux Vladimir Poutine, aux Xi Jinping et autres puissants de ce monde qui, manifestement, ne mesurent pas la gravité des actes qu'ils commettent au nom de leur intérêt national ?

Jean-Paul Pigasse